

Saint Paul des Landes



BULLETIN MUNICIPAL 2018



SERVICES MUNICIPAUX

TARIFS GARDERIE ET CANTINE SCOLAIRE

Ces tarifs, applicables depuis le 1^{er} septembre 2017 résultent de la délibération du Conseil Municipal du 16 juin 2017 :

| GARDERIE SCOLAIRE | | | |
|-------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------------|
| Matin & mercredi | Soir de 15h30 à 16h30 | Soir de 16h30 à 18h30 | Transport scolaire en Taxi |
| Tarif A | Tarif D | Tarif B | Tarif C |
| Ticket bleu | Ticket vert | Ticket rose | Ticket blanc |
| 0,86 € | 0,38 € | 1,45 € | 0,30 € |

| CANTINE | | |
|-----------------------|---------------------------------------|---------|
| Enfants de la commune | Enfants domiciliés hors de la commune | Adultes |
| 2,90 € | 4,15 € | 6,00 € |

Les menus de la cantine scolaire sont consultables sur le site de la mairie de SAINT PAUL DES LANDES

Il est rappelé que les inscriptions pour le restaurant scolaire se font auprès du secrétariat de mairie et sont pris en compte au plus tard le mercredi pour la semaine suivante.

- Tous les jours d'inscription demeurent facturés lorsque l'absence n'est pas signalée en Mairie.
- Le repas n'est pas facturé si l'absence est signalée 48 heures à l'avance. Dans le cas où elle est signalée moins de 48 heures à l'avance seul le 1^{er} jour d'absence est facturé.
- La facturation est effectuée environ tous les deux mois par la Trésorerie d'AURILLAC Banlieue.

RAPPEL AUX PARENTS : La garderie scolaire peut désormais être payée avec les Chèques Emploi Service Universel (CESU).

LA POSTE

HORAIRES D'OUVERTURE

du mardi au vendredi : de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 15h30

le samedi matin : de 9h00 à 12h00 - Dernière levée : 11h30

13 rue de la Mairie - Tél.: 04 71 63 04 27

MÉDIATHÈQUE LA GRANGE

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi : Fermé

Mardi : 15h à 18h

Jeudi : 15h à 18h

Vendredi : 15h à 18h (soirée jeux jusqu'à 21h le deuxième vendredi de chaque mois)

Samedi : 10h à 12h

Mercredi : 10h à 12h et 14h à 18h

Tél.: 04 71 46 34 28

mediatheque.st-paul@orange.fr

Facebook : Médiathèque La Grange Saint Paul des Landes

CCAS -

SERVICE D'AIDE AU MAINTIEN À DOMICILE

ACCUEIL

Lundi : 9h à 12h et 14h à 17h

Mardi : 9h à 12h et 14h à 17h

Vendredi : 9h à 12h

Tél.: 04 71 46 30 24

Jeudi : 9h à 12h et 14h à 17h

Mercredi : 9h à 12h et 14h à 17h

MÉDECINS DE GARDE

- Les nuits de 19h00 à 8h00,
- Les week-ends du samedi à 12h00 au lundi à 8h00
- Les jours fériés...

Continuez à appeler le numéro de votre médecin traitant. Votre appel sera pris en charge par une secrétaire médicale puis un médecin qui, s'il le juge nécessaire, vous dirigera sur cette nouvelle structure.



ASSISTANTE SOCIALE

Mme Gardes Nathalie assistante sociale du Conseil Départemental du Cantal reçoit sur rendez vous les mardis de 9h à 12h (semaine impaire) à la Mairie de SAINT PAUL DES LANDES.. Tél.: 04.71.46.99.63

ETAT CIVIL 2017

NAISSANCES

- Sacha RONGIER MERLE, le 5 janvier, 6 rue du Bois d'Aland
- Anna CHAMBON, le 26 février, 23 rue des Rives du Caroffe
- Léo ROUCHY, le 27 avril, 6 route de Brive
- Manon BOUYSSONNIE, le 12 mai, 21 rue d'Espinnassou
- Célia TARDIEU, le 26 mai, 4 rue des Aulnes
- Angèle LAJARRIGE, le 26 mai, 11 rue de la Camp Haute
- Louise CHAMBON, le 6 juin, 36 rue des Rives du Caroffe
- Lélia FRONTEAU, le 6 juillet, 8 route de St Santin - L'Hôpital
- Enzo VOLPILHAC, le 16 juillet, 5 rue de La Camp - Picou
- Eliana MENARDIES, le 11 septembre, 10 Le Bac
- Rudy BOSSARD AVIAN, le 17 septembre, La Vialle

- Emma MAFFRE, le 24 octobre, La Vialle
- Jade GOUIN DELSERIEYS, le 11 novembre, 10 Laborie

MARIAGES

- Mehdi SIMBILLE et Céline DEMITRES, le 25 février
- Yann-Alexandre PECHER et Julie BAILLET, le 3 juin
- Teddy HÉNARES et Soléna RIVOAL, le 8 juillet
- Fabrice CHAMBON et Vanessa BETREMIEUX, le 15 juillet
- Eric GIBERT et Sophie GOUTELLE, le 22 juillet
- Cédric FAURE et Olivia CLAISSE, le 29 juillet
- Guillaume CLET et Charlotte ALEYRANGUES, le 19 août
- Yannick LARGEAUD et Kelly CARLI, le 26 août
- Renaud TARTARIN et Julie MEYER, le 16 septembre
- Laurent MARCENAC et Cécile BELFORT, le 21 octobre

DÉCÈS

- Alain, Michel FORGET, le 27 janvier
- Marcel CARRIE, le 16 février
- Vincent LLOORCA, le 20 février
- Raymonde VIDALINC, le 04 avril
- Marcelle LOCHE née CHEYVIALLE, le 16 avril
- Jeanne ALLEYRANGUE, le 17 avril
- Léontine APCHIN née DELPUECH, le 23 avril
- Jean-Marie LOUBARESSE, le 23 avril
- Roger FERLUC, le 27 mai
- Odette GAGGIO née BOUCHET, le 12 juin
- Marcelle AURIERES née VIALES, le 16 juin
- Geneviève PAUCOT née LAGARRIGUES, le 23 juin
- Françoise BRUGERE, née TERRISSE, le 31 juillet
- Fernande SERVANT née DEGUILHEM, le 29 juin
- James HOGGAN, le 19 octobre
- Franck BRAYAT, le 04 décembre
- Joseph CLAUZEL, le 05 décembre



Saint Paulaises, Saint Paulois,

L'année 2017 est derrière nous. Nous avons terminé une nouvelle tranche de voirie pour sécuriser le cheminement des piétons surtout mais aussi le trafic des véhicules. Le Conseil Municipal avait majoritairement voté les travaux de sécurisation de la rue des Ecoles et de la route d'Ayrens. Grâce à des plateaux surélevés, la vitesse des voitures et des camions a baissé, par force, et ne met plus en jeu aujourd'hui la sécurité des piétons et plus particulièrement des enfants aux abords du groupe scolaire. La restauration d'une partie de la Rue des Rives du Caroffe a permis d'améliorer l'image de ce quartier et d'offrir une rue modernisée.

Les besoins restent cependant très importants. Le trafic sur la route de Brive, la Grande Rue et la route d'Aurillac n'a pas les contraintes de réduction de vitesse qui doivent lui être imposées pour sécuriser les gens qui nombreux, saint paulois ou extérieurs à la Commune, utilisent les services commerciaux, médicaux ou publics du Centre-Bourg. C'est un enjeu primordial pour le bien vivre à Saint Paul des Landes. Entre les panneaux d'agglomération côté route d'Aurillac et côté route de Brive, un véhicule qui roule à 50km/h mettra seulement quelques dizaines de secondes de moins qu'un véhicule qui roule à 30km/h ! Est-ce que cela mérite de mettre la

vie des gens en danger. Il en est de même pour les sorties des hameaux sur la RD 120. A l'exception du carrefour de Prentegarde, aucun accès à la RD 120 n'a fait l'objet d'aménagements. Pont Bernard, La Camp du Bac, Le Violon, Les Hironnelles, Escouderc nécessitent une attention particulière.

Pour 2018, ce sont les services qui seront l'objet des travaux du Conseil Municipal. Relais Territoire pour maintenir ou apporter des services de proximité, mais aussi mise en place du pôle seniors et enfin l'ouverture d'un nouveau dossier portant sur une Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Les membres du Conseil Municipal vous souhaitent une très bonne année 2018.



Jean-Pierre Dabernat
Maire de Saint Paul des Landes



MAIRIE

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi : sur rendez-vous.

Mardi : 14h à 18h

Mercredi : 8h à 12h et 14h à 18h

Tél.: 04 71 46 30 24 - Fax : 04 71 46 40 92

mairie-st-paul-des-landes@wanadoo.fr

Site internet : www.saint-paul-des-landes.fr

Jeudi : 14h à 18h

Vendredi : 14h à 18h

Samedi : 10h à 12h

SOMMAIRE

| | |
|------------------------------------|------------|
| Services municipaux | p.2 |
| Mot du Maire | p.3 |
| CABA | p.4 |
| Mot des Conseillers Départementaux | p.5 |
| Environnement | p.6 à 9 |
| Visite de Madame le Préfet | p.10 |
| Conseils municipaux | p.11 à 18 |
| Développement économique | p. 19 |
| Travaux et projets | p.20 à 21 |
| Vie du village | p. 22 |
| Personnel municipal | p. 23 |
| Social, Ecole, RPE | p.24 à 28 |
| Animations | p.28 à 31 |
| Expositions | p.32 à 33 |
| Médiathèque | p.34 |
| Comité des fêtes | p. 36 à 37 |
| Associations | p.38 à 43 |

LA CABA AU SERVICE DES HABITANTS



Dans le cadre de ses compétences, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac gère des dossiers structurants et des grands services publics du quotidien. Voici un panorama des principales actions réalisées sur la commune de Saint Paul des Landes de novembre 2016 à novembre 2017.

EAU

- 3 réservoirs : Escouderc, Le Bac, Le Bac village (nettoyage respectif les 6/06/2017, 1/08/2017, 18/04/2017)
- 820 abonnés, pour 65 515 m³ consommés
- 2 raccordements au réseau d'eau
- 16 réparations avant compteur
- 16 renouvellements de compteurs équipés d'un module radio pour la relève de la consommation à distance.

ASSAINISSEMENT

- 2 raccordements au réseau d'assainissement
- 604 abonnés au réseau collectif
- 145 foyers équipés d'un système d'assainissement non collectif (ANC)
- 6 instructions de dossiers pour des systèmes d'ANC (5 permis de construire, 1 réhabilitation)

Chaque abonné est responsable de son compteur d'eau, de son réseau privé et du contrôle de sa consommation. Régie de l'eau, 04 71 46 86 38 / SPANC, 04 71 46 87 38 / urgence : 04 71 46 48 60.

ENVIRONNEMENT

- 2 Points d'Apport Volontaire (emballages, journaux/magazines, verre) sur le parking de la salle polyvalente et près des ateliers municipaux
- 115 participants, à novembre 2017, à l'opération « compostage individuel » (mise à disposition de 2 types de composteurs en bois et accompagnement dans la démarche)
- animations « tri sélectif » réalisées à l'école (CM1, CM2) par le pôle Animation du service Environnement
- accès aux déchetteries de l'Yser (Aurillac) et des Quatre-Chemins (Naucelles) gratuit pour les particuliers

Une question sur le tri ? Consultez le site www.caba.fr ou la réglette du tri réalisée par la CABA. Service Environnement : 04 71 46 86 30.

TRANSPORTS

- liaison Saint-Paul-des-Landes – Aurillac par la ligne C (BC) (régulière ou en Transport A la Demande)

- 33 abonnés annuels au réseau de bus domiciliés sur la commune
 - 1 295 km parcourus sur l'année scolaire 2016/2017 par le ramassage scolaire, pour 6 enfants (primaire et collège) bénéficiaires
- Stabus, 3 av. Gambetta à Aurillac, 04 71 48 53 00, www.stabus.fr.

URBANISME & HABITAT



- 37 Autorisations d'urbanisme et 8 Certificats d'urbanisme instruits par le service ADS
- 4 dossiers enregistrés dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH – rens. SOLIHA Cantal, 04 71 48 32 00)
- élaboration du PLUi-H par le service urbanisme de la CABA (consignez vos observations dans les registres de concertation disponibles en mairies et à la CABA)

Service Urbanisme : 17 place de la Paix, 15000 Aurillac - 04 71 45 60 14 - plui@caba.fr - permanences mardi de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 17 h, jeudi de 8h30 à 12 h, sur rdv les autres jours. Documents d'urbanisme consultables sur www.caba.fr.

GRANDS ÉQUIPEMENTS

A l'échelle communautaire, l'une des ambitions majeures de la CABA est la réalisation et la gestion d'équipements structurants. Médiathèque (gratuit pour les habitants de la CABA), Centre Aquatique, Stades Jean-Alric et Marie-José Pérec, Prisme, Aéroport, Epicentre, Plantelière, Boulodrome, Chaudron, Parapluie, Rocher de Carlat... : retrouvez toute leur actu sur le site www.caba.fr.



UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Qu'est-ce que le PLUi-H ?

Pour anticiper les évolutions législatives, la CABA a engagé dès 2016 l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Ce document d'urbanisme unique a vocation à définir les orientations d'aménagement pour les 25 communes et à préciser leur application sur le terrain. La CABA a opté pour un PLUi-H, valant Programme Local de l'Habitat (PLH).

Les objectifs

Le PLUi-H a pour objectifs de :

- permettre un développement maîtrisé et cohérent du territoire communautaire, tout en portant une attention particulière aux spécificités de chaque commune ;
- s'inscrire dans des objectifs de dévelop-

pement durable en prenant en compte les questions d'urbanisme, mais aussi celles relatives à l'habitat, au développement économique, aux équipements, aux déplacements et à l'environnement ;

- définir des règles d'urbanisme compatibles avec les orientations du SCoT.

Il doit entrer en vigueur en 2020, remplaçant les PLU, POS et CC actuels. Jusqu'à cette date, ces documents d'urbanisme continuent de s'appliquer et les démarches sont inchangées pour les habitants.

Votre avis nous intéresse

L'élaboration du PLUi-H repose sur une collaboration avec les personnes publiques associées : élus, collectivités, services de l'Etat, organismes consulaires. Les habi-

tants sont également invités à consigner leurs observations dans les registres de concertation disponibles en mairies et à la CABA. Des réunions publiques et expositions participent également à cette concertation.

Plus de renseignements : www.caba.fr/plui - service Urbanisme, 04 71 46 86 30

CONTACT CABA

Accueil : 41 rue des Carmes, 04 71 46 86 30

Centre technique communautaire : 195 avenue du Général Leclerc, 04 71 46 48 50

Site Web : www.caba.fr

Page facebook : www.facebook.com/caba.officiel

CANTON DE SAINT-PAUL DES LANDES TRIBUNES DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX 2017

En ce début d'année 2018, nous tenons à saluer l'ensemble des élus de la commune de Saint-Paul-des-Landes pour leur dévouement ainsi que les bénévoles qui, au travers de leur investissement contribuent à la dynamique de notre territoire.

Le Conseil Départemental accompagnera toujours les collectivités et les associations dans leurs différents projets, ainsi que les Clubs Sportifs et les Ecoles de Sport dans le cadre de son nouveau « contrat sport 2017-2020 » et ce malgré les contraintes budgétaires.

Mais nous nous interrogeons... Pendant combien de temps pourra-t-il encore mener cette politique ?

Le Président de la République s'est exprimé devant les Maires de France en novembre et nous avons retenu les combats qu'il souhaite mener durant les 5 années qui viennent :

- préservation et stabilité des moyens financiers des collectivités territoriales
- plus grande autonomie fiscale



Nous lui donnons rendez-vous dans un an pour faire le point sur ces différentes annonces.

Si toutefois elles n'étaient pas tenues, nous ne manquerions pas de les lui rappeler. Mais nous sommes convaincus malgré tout que les élus sauront maintenir un niveau de service public à la hauteur des attentes de tous, comme ils se sont toujours efforcés de le faire.

Pour notre part, nous continuerons en 2018 de défendre notre territoire, ses communes, ses associations et ses administrés.

Sachez que même si le pessimisme est d'humeur, l'optimisme est de volonté.

Le tri est gagnant en se regroupant !

En ce début de nouvelle année, c'est l'occasion de faire un point sur le tri des déchets recyclables sur le territoire du SMOCE.

Le tri des emballages recyclables s'est progressivement déployé sur notre territoire depuis une vingtaine d'années. Dès lors, les choses ne sont pas restées figées.

Les **consignes de tri ont évolué** (et devraient évoluer dans les années à venir) pour une plus grande facilité pour l'habitant. En cas de doute sur les consignes de tri, plusieurs solutions s'offrent à vous :

- consulter le guide de tri remis par votre intercommunalité* (disponible aussi sur internet) ;
- utiliser l'outil développé par le SMOCE : www.recyclercestliker.com



Les **quantités collectées** sélectivement **progressent** régulièrement même si d'importantes marges de progression existent encore. Pour continuer à progresser, n'hésitez pas à inciter vos proches à faire le geste de tri et lors de vos achats, vous pouvez aussi choisir des produits dont l'emballage est recyclable, en repérant les visuels suivants :



Si vous le pouvez, pensez-même à l'**achat en vrac** qui évite la production de déchets d'emballages !



Les **équipements de tri évoluent aussi**. Face à l'augmentation des quantités collectées et pour permettre de valoriser de plus en plus d'emballages, les centres de tri se sont modernisés.

Depuis près de 18 mois, les emballages recyclables de notre territoire sont dorénavant triés sur le centre de tri du SYDED du Lot à **Saint Jean Lagineste**, près de Saint Céré. Cette installation moderne permet de trier les emballages recyclables **du Lot** mais aussi de **la Corrèze**.



L'**utilisation mutualisée** d'un tel équipement est le fruit de réflexions engagées depuis quelques années par le SMOCE, avec le SYDED du Lot et le SYTTOM 19, qui ne pouvaient envisager seuls de mettre en place un équipement de tri évolutif d'une part pour accueillir des tonnages en augmentation et d'autre part pour assurer la séparation de nouveaux emballages plastiques. Grâce à la massification des tonnages, la modernisation du centre de tri a pu être envisagée tout en assurant un coût maîtrisé du service.

Le centre de tri de Saint Jean Lagineste peut donc accueillir sans difficulté l'augmentation attendue des tonnages collectés sélectivement par les habitants du territoire du SMOCE et permettre de trier au cours des prochaines années des nouvelles matières, pour s'adapter à l'évolution des consignes de tri qui est prévue par la réglementation**.

Pour réduire le poids de nos ordures ménagères et pour préserver les ressources naturelles, **j'ai choisi, je trie !**

*www.caba.fr - www.carlades.com - www.chataigneraie15.fr

**Article 70 (III – 5°) de la Loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique et pour la Croissance Verte



Conservatoire
d'espaces naturels
Auvergne

LETTRE d'Information

n° 10 - Novembre 2017



MARAI DU CASSAN ET DE PRETEGARDE



UNION EUROPÉENNE



ÉTUDES SUR LES CHÊNAIES

Le marais du Cassan... Autrement dit
le marais où poussent les chênes !



Cette année, le botaniste du Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne a étudié l'**habitat naturel qui dans le jargon Natura 2000 s'appelle 9190** « Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur* ». Quoi de plus logique puisqu'étymologiquement **Cassan signifie Chêne** !

Cet habitat abrite notamment une espèce patrimoniale : le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*). L'objectif du travail mené était de **mieux caractériser cet habitat et de définir son étendue réelle** dans le site. Ainsi, des relevés botaniques et des sondages pédologiques ont permis de caractériser les vieilles chênaies acidiphiles et d'évaluer leur état de conservation.

Également, **un indice de biodiversité potentiel (IBP) a été attribué à chaque chênaie**. Il donne une indication sur la capacité du site à accueillir une biodiversité importante.

Actuellement, sur le site du Marais du Cassan, 2,6 hectares peuvent être considérés comme de la « **Vieille chênaie acidiphile des plaines sablonneuses à *Quercus robur*** ».

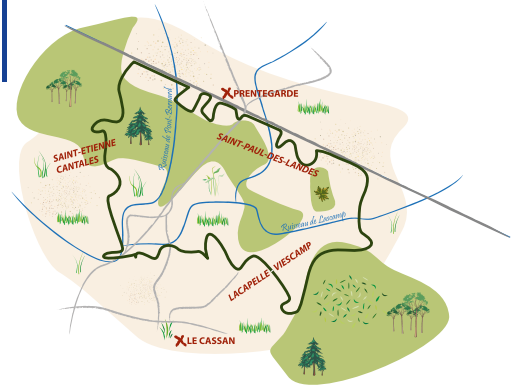


ÉDITO

L'objet du réseau Natura 2000 est d'**assurer le maintien de la biodiversité à l'échelle de l'Europe**. Ses actions de conservation doivent s'intégrer dans un objectif général de développement durable des territoires. Il s'agit donc de **garantir la conservation des richesses naturelles en maintenant les activités humaines**.

Intégré au réseau Natura 2000 depuis 2004, notre site de 507 hectares accueille des habitats naturels ainsi que des espèces animales et végétales **d'un grand intérêt à l'échelle de l'Europe**.

L'enjeu majeur du marais du Cassan et de Pretegarde est lié à la **forte présence de zones humides et de cours d'eau** imbriqués dans des espaces prairiaux et forestiers.



LE MARAIS DU CASSAN

en quelques chiffres

| | | | |
|----|---------------------------------|----------|---|
| 83 | Habitats naturels | 3 | Communes concernées |
| 15 | Espèces d'intérêt communautaire | 507 | Lacapelle-Viescamp, Saint-Etienne-Cantalès, Saint-Paul-des-Landes |
| 5 | dont | Hectares | |
| | En annexe II | | |

AILLEURS

dans le réseau...

Sur le site « Aubrac », sur les communes de Deux-Verges, le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne, le Syndicat mixte de préfiguration du PNR Aubrac, l'Office National des Forêts et les agriculteurs de

Deux-Verges travaillent à la mise en place d'un contrat Natura 2000 permettant de remettre dix hectares en pâturage afin de rajeunir les landes et l'écosystème de plantes très rare : les lycopodes.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

FINANCEMENT



DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
7 rue Léo Lagrange - 63033 Clermont-Ferrand | Tél. 04 73 43 16 00
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

MAÎTRISE D'OUVRAGE



SIVU Auze-Ouest-Cantal
Mairie - 15150 Saint-Etienne-Cantalès
Tél 04 71 46 31 40 | Courriel : sivu.auze-ouest-cantal@laposte.net

ANIMATION



Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne
8 rue des écoles - 15170 Neussargues-en-Pinatelle
Tél. 04 71 20 77 20 | Courriel : contact@cen-auvergne.fr | www.cen-auvergne.fr

Conception et réalisation : Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne - Photos et illustration : Cen Auvergne.
Impression encres végétales sur papier recyclé - Novembre 2017

UN CONTRAT NATURA 2000 POUR TERMINER LE TRAVAIL !

LANDES DU CAMP DE CASSAN, Suite !

Alors que les mesures compensatoires d'Eurovia ont permis de faire un travail de réouverture des zones humides, le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne va mettre en œuvre un contrat Natura 2000 pour travailler maintenant sur les landes.



Depuis quelques mois les bufflonnes de la famille Servans ont pris possession du Camp de Cassan. Le bucheronnage, la pose de clôtures et de différents équipements pastoraux réalisés en 2015 et 2016 offrent de **bonnes conditions de pâturage**. Mais le Syndicat Intercommunal à vocation unique Auze Ouest-Cantal (SIVU) et le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne ont souhaité aller plus loin et déposer un Contrat Natura 2000 permettant de **travailler à la réouverture des landes qui sont colonisées par les pins et bouleaux**. Les travaux ont débuté cet automne et se poursuivront en 2019 et 2021. Ils consistent essentiellement à ouvrir des layons facilitant le déplacement des animaux.

L'ensemble des travaux et de la remise en pâturage doivent permettre de **retrouver une mosaïque d'habitats naturels emblématiques** du bassin d'Aurillac, depuis les zones pionnières où ne poussent que les mousses, jusqu'aux forêts en passant par les pelouses et les landes.

RAPPEL

Eurovia, dans le cadre du réaménagement de la RD120 a détruit 5 hectares de zones humides et devait donc **mettre en œuvre des mesures compensatoires**. C'est ainsi que les zones humides du Camp de cassan ont pu être **réouvertes puis remises en pâturage**.

Aussi, le pâturage des bufflonnes sera particulièrement **surveillé et adapté** en fonction de l'évolution des écosystèmes.

DES BUFFLONNES SUR LE MARAIS, Quelle drôle d'idée !

Au même titre que les vaches, yack et zébus, **les buffles font partie de la famille des bovinés** puisqu'ils sont des ruminants avec un système digestif à quatre poches. Les buffles qui pâturent sur le marais sont des **buffles d'Asie**, cousins directs des buffles d'Afrique. Il existe encore de petites populations de buffles sauvages qui vivent dans des zones marécageuses d'Asie. Une souche méditerranéenne (buffles du levant) est présente en Italie depuis plusieurs siècles et est réputée pour la qualité du lait, qui sert à la fabrication de la mozzarella. Le cuir est aussi d'excellente qualité.

Depuis quelques mois, des bufflonnes pâturent le Camp de Cassan et participent au maintien de la mosaïque d'habitats. Mais qui sont donc ces drôles de grosses bêtes noires ?

Monsieur et madame Servans se sont lancés dans **l'élevage des bufflonnes avec le soutien de la coopérative laitière GIE Châtaigneraie**. Le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne ayant lancé par l'intermédiaire de la SAFER un appel à candidature, ces éleveurs se sont portés candidats et ont été retenus, séduits par le **caractère atypique du site et la volonté de préserver la biodiversité du marais**.

QUAND LES PRAIRIES MURMURENT

à l'oreille des agriculteurs...



Les prairies ont des choses à raconter et la flore est leur langage ! La formation proposée dans le cadre de Natura 2000 donnait des clés pour mieux comprendre les prairies permanentes : potentialités fourragères, richesse écologique, réponses aux pratiques agricoles et aléas climatiques...

Le 12 septembre, quelques personnes ont participé à une **formation sur les plantes indicatrices des prairies**, s'appuyant sur un guide réalisé par le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne Auvergne et la FR CIVAM.

Le matin était dédié à la **découverte de la flore commune des parcelles**. Pour chaque plante, le botaniste au Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne a montré **des éléments simples de détermination** et expliqué leurs besoins écologiques. Ensuite, l'agronome de l'établissement départemental de l'élevage a donné des éléments quant à **leur valeur agronomique**.

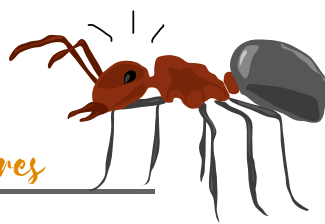
Un pique-nique convivial et voilà les stagiaires repartis pour **mettre en pratique une méthode simple d'évaluation des prairies**. Ce travail permet d'évaluer l'états de la parcelle et d'identifier les facteurs à surveiller. Par exemple, la présence importante de Cerfeuil et de Géranium des Pyrénées peut alerter sur une trop grande richesse en nutriments. La renoucle rampante et le plantain majeur indiqueront un tassement du sol.

Voilà donc des agriculteurs à même d'entendre le murmure des prairies !



SUIVI DES PONTES

d'Azurés des Mouillères



Ce petit papillon bleu est l'une des stars du Marais ! Une star très exigeante, qui demande la présence de la Gentiane pneumonanthe et de fourmis particulières pour s'épanouir...

Vous connaissez déjà l'histoire poétique de ce papillon qui pont sur la gentiane, dont la larve va se nourrir avant d'être recueillie pour l'hiver par des fourmis.

Si depuis quelques années les azurés se font très discrets, le SIVU et le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne continuent d'œuvrer **pour maintenir des conditions favorables à la plante hôte, la gentiane et aux fourmis Myrmica**.

Également, fin août le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne et quelques volontaires sont allés compter les gentianes et voir si on pouvait observer des œufs de Maculinéa... et le résultat est mitigé. En effet, aucun œuf n'a pu être observé mais les gentianes ont plus facilement accès au soleil puisque les bufflonnes ont brouté la Molinie. Croisons les doigts, sans oublier que la nature est... épatante !



Le sentier de découverte du Marais du Cassan s'est enrichi de nouveautés en 2017 : un panneau de dendrochronologie a été posé sur un tronc de chêne coupé, afin de montrer aux visiteurs comment on peut dater l'âge d'un arbre à partir des anneaux concentriques visibles sur sa coupe, ainsi qu'un panneau expliquant la technique d'annellation des arbres, technique qui permet de limiter la croissance d'un arbre sans l'éliminer du milieu.



Les élus présentent les richesses du marais lors des Florales des Landes



Le 21 mai, la fête de la nature a été l'occasion de découvrir les « super pouvoirs du Marais », grâce au CPIE.

Le 22 mai s'est tenu un chantier participatif de bénévoles, financé par l'agence de l'eau Adour Garonne dans le cadre d'un appel à initiatives pour la Biodiversité, qui avait pour objectif de couper un maximum de bourdaines envahissantes afin de permettre la croissance des autres espèces végétales, comme la gentiane



pneumonanthe, et ainsi de favoriser le papillon emblématique du Marais, l'azuré des mouillères.

En juin sont arrivées les bufflonnes, grâce aux mesures compensatoires du chantier de la RD120, et au travail du Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne.

Le 8 octobre dernier s'est tenue la première édition de la fête du Marais, co-organisée par le SIVU et les propriétaires des bufflonnes. A cette occasion le sentier de découverte a servi de cadre le dimanche matin à une balade contée que vous avez été nombreux à suivre.

De nombreux visiteurs ont emprunté le sentier du grand tour du marais et le sentier de découverte tout au long de cette année 2017, le SIVU a financé des interventions du CPIE pour les écoles qui sont venues découvrir le site, et continue à assurer l'entretien des sentiers, en particulier des passerelles en bois. Vous êtes également nombreux à être venus à notre rencontre pour vous documenter sur le stand du SIVU, à travers diverses occasions, comme aux Florales de Saint Paul des Landes. Nous espérons vous voir aussi nombreux en 2018 pour apprécier et découvrir la richesse de nos landes humides et de leurs habitants.



VISITE DE MADAME LE PRÉFET

19 JUIN 2017

C'est en présence de Mme Isabelle SIMA, préfet du Cantal, de Mme Marilyn Lusic, directrice académique des services de l'éducation nationale du Cantal, de M. Jean Pierre Delpont Conseiller Régional et des élus de la commune de SAINT PAUL DES LANDES qu'a été inauguré lundi 19 juin 2017 l'équipement numérique de l'école de la commune.

L'année 2017 aura en effet été marquée par l'entrée du numérique dans l'école de SAINT PAUL DES LANDES, puisqu'un équipement important comprenant quatre tableaux interactifs, quatre vidéos projecteurs et quatre ordinateurs portables pour les enseignants mais également deux classes mobiles comprenant chacune dix ordinateurs portables et dix tablettes a été installé.



Jean Pierre DABERNAT a indiqué que ce projet, d'un coût global de plus de 47.000 € largement financé par l'Etat et le Conseil Régional, avait nécessité le savoir faire et l'expertise préalable des services du Conseil Départemental (et plus particulièrement de l'agence Cantal Ingénierie et Territoire) afin d'établir un état des lieux et faire des propositions techniques sur ce projet.



Durant son intervention, et après avoir fait la démonstration de ces nouveaux outils éducatifs, Mme Gualandi, directrice de l'école a indiqué que ce matériel constituait un moyen d'enseigner révolutionnaire source inépuisable de savoir, et que l'équipe pédagogique qui l'avait rapidement pris en main et l'utilisait au quotidien n'était pas prête de revenir en arrière.

Dans son allocution, Mme le Préfet du Cantal s'est pour sa part déclarée résolument satisfaite de voir la qualité des moyens mis en œuvre pour que les enfants des communes du Cantal disposent des atouts les plus modernes, similaires à ceux installés dans les classes urbaines, pour réussir leur scolarité et préparer leur avenir.



Elle a chaleureusement remercié les enseignants pour leur investissement rapide dans ce nouvel outil qui constitue une chance et une belle opportunité pour les enfants de découvrir plus et d'apprendre autrement.

Elle a salué enfin l'action des élus locaux qui avaient fait le choix de développer sur la commune de Saint Paul des Landes des moyens modernes d'accès au savoir pour les enfants et leurs enseignants.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2017

Présents : Jean Pierre DABERNAT, Patricia BENITO, Patrick SARNEL, Jean Luc DONEYS, Didier PLACE, Annie TABEL, Jeannine TEISSEDE, Laurence PIED, Alain POUGET, Séverine PORTERO, Serge GAMEL, Aurélie SALESSE, Maryse MASSOULIER APCHER, Géraud RAYNAL.

Absents : François DELRIEU (procuration à Didier PLACE).

VENTE D'UN TERRAIN À M. MME ROUX.PAUCOT. Adopté par 15 voix pour.

Dans le cadre des démarches d'acquisition des parcelles cadastrées section AC n° 157 et 159, situées 10 Grande Rue, le Conseil Municipal décide de céder à Mr ROUX Bernard et Mme PAUCOT Catherine, une partie de la parcelle AC 109 appartenant au domaine privé de la commune. La surface de ce terrain est d'environ 49 m², le prix de vente est fixé à 25 € le m², les frais de division foncière, de bornage et d'acte notarié seront à la charge de la commune, M. le Maire est autorisé à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette cession.

DÉSAFFECTATION, DÉCLASSEMENT ET CESSIION DE TERRAIN ISSU DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL.

Adopté par 11 voix pour, 3 votes contre : Serge GAMEL, Aurélie SALESSE, Maryse MASSOULIER APCHER et une abstention Annie TABEL.

Le terrain situé Rue des Rives du Caroffe d'une contenance de 1164 m², classé en zone constructible, cadastré section AM 149, sera mis à la vente. Ce terrain initialement dans le domaine public n'est plus affecté à une activité de service public ou à l'usage direct du public, il sera donc désaffecté, déclassé et mis à la vente au prix de 40 € le m².

Convention avec le Centre Socioculturel « A la Croisée des Autres » pour la prestation ALSH. Adopté par 15 voix pour. La commune de SAINT PAUL DES LANDES a fait appel au centre socioculturel « A la Croisée des Autres » pour une prestation destinée à l'organisation de l'ALSH. Une adhésion à cette structure est nécessaire en préalable à l'exécution de cette prestation. Le Maire est autorisé à signer la convention intercommunale d'objectifs et de moyens pluriannuelle 2017.2020. avec le Centre Socioculturel « à la croisée des Autres », à inscrire au budget primitif 2017 la somme de 10 944 € correspondant au financement de la prestation ALSH pour 9 447€ et 1 447 € pour le pilotage, à verser en début d'année un premier acompte correspondant à 50% de la subvention globale versée l'année antérieure et le solde dans le mois suivant le vote du budget 2017 de la commune.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2017

Présents : Jean Pierre DABERNAT, Patricia BENITO, Patrick SARNEL, Jean Luc DONEYS, François DELRIEU, Annie TABEL, Jeannine TEISSEDE, Alain POUGET, Séverine PORTERO, Serge GAMEL, Aurélie SALESSE, Maryse MASSOULIER APCHER, Géraud RAYNAL.

Absents : Didier PLACE (procuration à François DELRIEU, Laurence PIED (procuration à Jeanine TEISSEDE).

CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT A TEMPS NON COMPLET POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE.

Adopté par 12 voix pour et 3 abstentions : Serge GAMEL, Aurélie SALESSE, Maryse MASSOULIER APCHER.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement du ser-

vice. En raison d'un accroissement temporaire d'activités au secrétariat de Mairie lié à une réorganisation des services et au développement de nouvelles actions dans le domaine social et culturel, un emploi non permanent à temps non complet, est créé à compter du 1^{er} mai 2017, à raison de 22 heures hebdomadaires, pour une durée maximale de 12 mois.

TABLEAU DES EFFECTIFS.

Adopté par 15 voix pour.

Le tableau des effectifs ci-dessous prend en compte les créations et les suppressions de postes ainsi que les changements intervenus suite à la mise en place du protocole relatif à la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR).

| FILIERE ADMINISTRATIVE | | | |
|-----------------------------------|--------------|-----------------|----------------|
| Cadre d'emploi et grade | Postes créés | Postes affectés | Postes vacants |
| Attaché | 1 | 1 | 0 |
| Adjoint administratif territorial | 1 | 1 | 0 |
| TOTAL | 2 | 2 | 0 |

| FILIERE ANIMATION | | | |
|---|--------------|-----------------|----------------|
| Cadre d'emploi et grade | Postes créés | Postes affectés | Postes vacants |
| Adjoint territorial d'animation principal 2 ^{ème} classe | 1 | 0 | 1 |
| Adjoint territorial d'animation | 1 | 0 | 1 |
| TOTAL | 2 | 0 | 2 |

| FILIERE TECHNIQUE | | | |
|--|--------------|-----------------|----------------|
| Cadre d'emploi et grade | Postes créés | Postes affectés | Postes vacants |
| Agent de maîtrise principal | 1 | 1 | 0 |
| Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe | 1 | 1 | 0 |
| Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe | 4 | 4 | 0 |
| Adjoint technique territorial | 3 | 3 | 0 |
| TOTAL | 9 | 9 | 0 |

| FILIERE SOCIALE | | | |
|---|--------------|-----------------|----------------|
| Cadre d'emploi et grade | Postes créés | Postes affectés | Postes vacants |
| ATSEM principal 2 ^{ème} classe | 1 | 1 | 0 |
| TOTAL | 1 | 1 | 0 |

| EMPLOIS CONTRACTUELS NON PERMANENTS | | | |
|-------------------------------------|--------------|-----------------|----------------|
| Postes | Postes créés | Postes affectés | Postes vacants |
| Agent de développement culturel | 1 | 0 | 1 |
| Agent de développement | 1 | 0 | 1 |
| Agent de développement | 1 | 0 | 1 |
| Agent contractuel | 1 | 1 | 0 |

| EMPLOIS AIDÉS NON PERMANENTS | | | |
|------------------------------|--------------|-----------------|----------------|
| Postes | Postes créés | Postes affectés | Postes vacants |
| Emploi Avenir | 1 | 1 | 0 |
| Contrat Unique d'Insertion | 2 | 0 | 2 |

| TOTAL GÉNÉRAL DES EFFECTIFS | | | |
|-----------------------------|--------------|-----------------|----------------|
| Postes | Postes créés | Postes affectés | Postes vacants |
| Emplois permanents | 14 | 13 | 1 |
| Emplois non permanents | 7 | 2 | 5 |
| Total | 21 | 15 | 6 |

SERVICES MUNICIPAUX

ENGAGEMENT DANS LE DISPOSITIF DE SERVICE CIVIQUE ET DEMANDE D'AGREMENT POUR L'ACCUEIL DE DEUX VOLONTAIRES

ADOpte PAR 15 VOIX POUR.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

- d'autoriser le maire à déposer un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du service civique auprès de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP),
- de donner un accord de principe à l'accueil de deux jeunes en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible après réception de l'agrément,
- de s'engager à dégager les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la qualité de l'accueil du volontaire et de la mise en œuvre des missions et notamment le versement d'une indemnité de nourriture, transport, équipement et logement de 106.94 € minimum par mois par volontaire,
- d'autoriser le maire à signer tout acte, convention et contrats afférents au dispositif service civique tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application.

COMPTES DE GESTION 2016

Les comptes de gestion 2016 dressés par le Trésorier sont adoptés par 12 voix pour et 3 abstentions : **Serge GAMEL, Aurélie SALESSE, Maryse MASSOULIER APCHER.**

COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

Adopté par 11 voix pour et 3 abstentions : **Serge GAMEL, Aurélie SALESSE, Maryse MASSOULIER APCHER.**

Les comptes administratifs 2016 présentés à l'Assemblée sont conformes aux comptes de gestion 2016 dressés par le Trésorier. Ils s'établissent comme suit :

| BUDGET PRINCIPAL | | |
|---|---|----------------|
| | fonctionnement | investissement |
| Report N-1 recettes | 109 505,76 | |
| Report N-1 dépenses | | 171 818,96 |
| Dépenses | 753 016,32 | 328 533,93 |
| Recettes | 925 141,68 | 406 987,98 |
| Résultat budgétaire | 281 631,12 | - 93 364,91 |
| | Restes à réaliser à reprendre dans le BP 2017 | |
| Dépenses | | 167 700,00 |
| Recettes | | 186 000,00 |
| Solde des restes à réaliser | | + 18 300,00 |
| Déficit de financement section d'investissement | | -75 064,91 |

| BUDGET DE ZONE D'ACTIVITÉS GARRIGOUX | | |
|---|----------------|----------------|
| | fonctionnement | investissement |
| Dépenses | 159 285,74 | 131 418,70 |
| recettes | 159 285,74 | 27 867,04 |
| Résultat budgétaire | 0 | -103 551,66 |
| Déficit de financement section d'investissement | | -275 073,66 |

| BUDGET RESTAURATION SCOLAIRE | | |
|------------------------------|----------------|----------------|
| | fonctionnement | investissement |
| Dépenses | 66 021,28 | 14 379,71 |
| recettes | 66 134,10 | 14 400,00 |
| Report N-1 recettes | 5 400,40 | |
| Résultat budgétaire | + 5 513,22 | +20,29 |

AFFECTATION DU RESULTAT

Adopté par 12 voix pour et 3 abstentions : **Serge GAMEL, Aurélie SALESSE, Maryse MASSOULIER APCHER.**

Suite à l'adoption des comptes administratifs et de gestion il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2016 afin de permettre la reprise de ce résultat sur les budgets primitifs 2017.

Le résultat du budget principal de la commune exercice 2016 s'élève à 281 631,12 €, qui sera affecté comme suit :

- Au financement de la section d'investissement à hauteur de 75 064,91 €,
- en report à la section de fonctionnement R 002 pour 206 566,21 €.

Le résultat pour le budget de restauration scolaire pour l'exercice 2016 s'élève à 5 513,22 € affecté en totalité en report à la section de fonctionnement R002.

FISCALITE DIRECTE LOCALE : VOTE DES TAUX 2017.

Adopté par 12 voix pour et 3 abstentions : **Serge GAMEL, Aurélie SALESSE, Maryse MASSOULIER APCHER.**

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux des différentes taxes qui s'établissent comme suit :

| | |
|--------------------------|---------|
| Taxe d'Habitation : | 14,32 % |
| Taxe Foncière bâti : | 20,42 % |
| Taxe Foncière non bâti : | 83,00 % |

VOTE DES SUBVENTIONS 2017

Jean Luc DONEYS, adjoint au Maire, président du Rugby Club des Landes, Aurélie SALESSE, conseillère municipale, trésorière de l'Amicale des Parents d'Elèves, concernés par l'objet de cette délibération, ont quitté la séance et n'ont pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal décide par 10 voix pour et 3 abstentions : Annie TABEL, Serge GAMEL, Maryse MASSOULIER APCHER, d'attribuer aux associations les subventions selon le tableau ci-dessous.

| SUBVENTIONS 2017 | | | |
|------------------|-------------------------------------|------------------------------|------------------|
| Articles | Dépenses | Pour mémoire Subvention 2016 | Subventions 2017 |
| 6574 | Subventions aux associations | 16749 | 19539 |
| | Amicale Parents d'Elèves fonction | 1860 | 1960 |
| | Association de Chasse | 830 | 930 |
| | Subvt except concours 2017 | 300 | 300 |
| | Association Collège Laroquebrou | 330 | 380 |
| | Association Donneurs Sang | 300 | 350 |
| | Association Pêche | 230 | 230 |
| | AAPPMA Subvt exceptionnelle | | 300 |
| | B.C.P. | 70 | 70 |
| | C.L.I.C. | 960 | 1050 |
| | Comité Fêtes Animation | 2420 | 2520 |
| | Comité Fêtes Anima subvt excpet | | 1500 |
| | ESPL | 3250 | 3350 |
| | F.N.A.C.A. | 200 | 250 |
| | Gymnastique Volontaire | 1200 | 1300 |
| | Jeunesse Plein Air | 31 | 31 |
| | Prévention Routière | 38 | 38 |
| | Protection Civile | 80 | 80 |
| | Rugby Club | 3800 | 3900 |
| | Sapeurs Pompiers | 200 | 250 |
| | RE-CREATIONS | 650 | 750 |

VOTE DES BUDGETS 2017.

Adopté par 12 voix pour et 3 abstentions : Serge GAMEL, Aurélie SALESSE, Maryse MASSOULIER APCHER.

Les budgets 2017 après reprise des résultats et des restes à réaliser 2016 s'équilibrent comme suit :

***Budget principal :**

- Section de fonctionnement : dépenses et recettes : 1 283 976,21 dont 206 566,21 d'excédent de recettes reporté de 2016.
- Section d'investissement : dépenses et recettes : 861 547,73 dont restes à réaliser 2016 en dépenses 167 700 et 186 000 en recettes.

***Budget annexe de restauration scolaire :**

- Section de fonctionnement : dépenses et recettes : 84 373,00
- Section d'investissement : dépenses et recettes : 15 180,29

AUTORISATION DE DEPENSES A L'OCCASION DU DEPART A LA RETRAITE D'UN AGENT.

Adopté par 15 voix pour.

A l'occasion du départ à la retraite d'un agent, une somme de 700€ sera destinée à lui offrir un cadeau en reconnaissance de son travail au sein de la collectivité.

RENOUVELLEMENT LAMPES A VAPEUR DE MERCURE TR2.

Adopté par 15 voix pour.

Le Conseil Municipal décide de la réalisation de ces travaux pour le montant HT de 2 114,32 € HT ; le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal prendra à sa charge 50% de ce montant.

ADHESION AU COMITE PLURALISTE DE DEFENSE, DE MODERNISATION ET DE PROMOTION DES LIGNES FERROVIAIRES DU CANTAL – AXE AURILLAC-BRIVE

Adopté par 15 voix pour.

Le Comité pluraliste de défense, de modernisation et promotion des lignes ferroviaires est une association qui s'est donnée pour objectif d'obtenir une modernisation durable des lignes ferroviaires cantaliennes, et particulièrement de l'axe Aurillac-Brive, ainsi que l'amélioration de l'offre ferroviaire. Le but est d'assurer un service public satisfaisant aux usagers du réseau ferroviaire et de favoriser le désenclavement du département.

C'est dans cette optique qu'a été contactée la Commune de Saint-Paul des Landes, ainsi que d'autres collectivités locales, afin qu'elles soient associées à cette action. L'adhésion prendra la forme d'une subvention de 50 €.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le bulletin d'adhésion liant la commune de Saint-Paul des Landes au Comité pluraliste de défense, de modernisation et promotion des lignes ferroviaires, décide du versement de la subvention de 50 €.

PROCES VERBAL ET TRANSFERT EN PLEINE PROPRIETE DES BIENS IMMEUBLES ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-PAUL DES LANDES ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'AURILLAC – ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE LE GARRIGOUX

Conformément aux dispositions de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, les compétences relatives aux actions de développement économique doivent être transférées dans leur intégralité aux communautés d'agglomération.

Le lotissement à vocation économique « Zone d'activité économique Le Garrigoux » porté par la Commune de Saint-Paul-des-Landes doit donc être transféré à la Communauté d'Agglomération.

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour, valide le procès verbal et le transfert en pleine propriété au profit de la Communauté d'Agglomération

tion du Bassin d'Aurillac des lots A, D3, C1 et C2 restant à commercialiser sur la ZAE du Garrigoux et du reliquat de la parcelle AK 86, acquise par la commune de Saint-Paul des Landes, au titre de réserve foncière.

Point sur la téléphonie mobile :

Plus de 300 personnes ont répondu au questionnaire de la Mairie. La quasi-totalité des réponses montre le mauvais fonctionnement du téléphone mobile en particulier l'opérateur ORANGE. Un courrier a été adressé à Mme le Préfet pour lui demander une nouvelle fois que le pylône situé sur les hauteurs d'Escoudercc soit utilisé par tous les opérateurs dont ORANGE.

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2017.

Présents : Jean Pierre DABERNAT, Patricia BENITO, Jean Luc DONEYS, François DELRIEU, Annie TABEL, Jeannine TEISSEDRE, Laurence PIED, Alain POUGET, Séverine PORTERO, Aurélie SALESSE, Maryse MASSOULIER APCHER, Géraud RAYNAL.

Absents : Patrick SARNEL (procuration à Patricia BENITO), Didier PLACE (procuration à François DELRIEU), Serge GAMEL (procuration à Maryse MASSOULIER APCHER).

LE BUDGET ANNEXE 2017 DE LA ZONE D'ACTIVITES.

Est adopté par 12 voix et 3 abstentions Serge GAMEL, Aurélie SALESSE, Maryse MASSOULIER APCHER.

Après reprise des résultats 2016 il s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : dépenses et recettes : 325 086,34, dont 275 073,66 de déficit reporté,
- Section d'investissement : dépenses et recettes : 300 080.

AMORTISSEMENT DE CHARGES.

Adopté par 12 voix pour et 3 abstentions Serge GAMEL, Aurélie SALESSE, Maryse MASSOULIER APCHER.

Dans le cadre du remboursement anticipé d'un prêt de 250 000 €, souscrit auprès du Crédit Agricole Centre France en 2012, les indemnités actuarielles s'élèvent à 37 548,24 €, il est décidé de fixer à 5 ans la durée d'amortissement de ces indemnités.

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2017.

Adopté par 12 voix pour, 3 abstentions Serge GAMEL, Aurélie SALESSE, Maryse MASSOULIER APCHER.

Suite à l'adoption du budget primitif de la Zone d'Activités du Garrigoux, le Conseil municipal après délibération, adopte la décision modificative suivante au budget principal 2017 :

| DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2017 | | | | | |
|---|-------------------------------|--------------|------|-------------------------------|-------------|
| FONCTIONNEMENT | | | | | |
| | DEPENSES | | | RECETTES | |
| 6862 | Dot amort charges financière | + 4 160.34 | 7551 | Excédent budget annexe | 24 996.34 |
| 023 | Virt section investissement | + 41 637.72 | 796 | Transfert charges financi | 20 801.72 |
| | TOTAL | + 45 798.06 | | | + 45 798.06 |
| INVESTISSEMENT | | | | | |
| | DEPENSES | | | RECETTES | |
| 1641 | Emprunt | + 95 004.00 | 1641 | emprunt | + 70 007.66 |
| 4817 | Pénalités renégociation dette | + 20 801.72 | 4817 | Pénalités renégociation dette | + 4 160.34 |
| | | | 023 | Virement de section fonct | + 41 637.72 |
| | TOTAL | + 115 805.72 | | TOTAL | +115 805.72 |

SERVICES MUNICIPAUX

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2017

Présents : Jean Pierre DABERNAT, Patricia BENITO, Patrick SARNEL, Jean Luc DONEYS, François DELRIEU, Annie TABEL, Jeannine TEISSEDE, Laurence PIED, Alain POUGET, Séverine PORTERO, Aurélie SALESSE, Maryse MASSOULIER APCHER, Géraud RAYNAL.

Absents : Didier PLACE (procuration à François DELRIEU), Serge GAMEL (procuration à Maryse MASSOULIER APCHER).

TARIFS GARDERIE ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018.

Adopté par 15 voix pour.

| | | | |
|---------|--------------------|--------|-------------------------------|
| Tarif A | 7h30-8h20 | 0,86 € | tarif année précédente 0,84 € |
| Tarif B | 16h30-18h30 | 1,45 € | tarif année précédente 1,42 € |
| Tarif C | transport scolaire | 0,30 € | tarif année précédente 0.30 € |
| Tarif D | 15h30-16h30 | 0,38 € | tarif année précédente 0,37 € |

TARIFS CANTINE ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018.

Adopté par 12 voix, et 3 abstentions Serge GAMEL, Maryse MASSOULIER APCHER, Aurélie SALESSE.

| | | |
|---------------------------------|--------|-------------------------------|
| Enfant de la commune | 2,90 € | tarif année précédente 2,85 € |
| Enfant domicilié hors commune : | 4,15 € | tarif année précédente 4,10 € |
| Adulte : | 6,00 € | tarif année précédente 5,90 € |

TARIF TRANSPORT SCOLAIRE 2017/2018.

Adopté par 15 voix pour.

La participation des parents au transport scolaire pour l'année 2017-2018 est fixée à 0,75 € par jour, par enfant, payé en début de trimestre pour le trimestre complet.

TARIFS DU REPAS AU CENTRE DE LOISIRS. ADOPTÉ PAR 15 VOIX POUR. LE TARIF DU REPAS AU CENTRE DE LOISIRS EST ARRÊTÉ À 2,82 €, VERSEMENT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU RELAIS PETITE ENFANCE.

Adopté par 15 voix pour.

Le Relais Petite Enfance mis en place depuis 2007, regroupe les communes d'Ayrens, Lacapelle Viescamp, Saint Paul des Landes, Sansac de Marmiesse et Ytrac.

Une participation aux frais de fonctionnement de cette structure est versée tous les ans par les Collectivités adhérentes pour l'année 2017 elle s'élève pour la Commune de SAINT PAUL DES LANDES à 3588,32 €.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA SÉCURISATION DU BÂTIMENT SCOLAIRE. Adopté par 15 voix pour.

Le Conseil Municipal souhaite sécuriser le bâtiment scolaire ainsi que les aires de jeux et de récréation et les bâtiments attenants (cantine et garderie). L'objectif est d'empêcher les intrusions malveillantes en installant des clôtures et des portails dissuasifs, mais aussi en mettant la totalité des bâtiments sous surveillance vidéo.

Le coût global de cette opération a été estimé à 11 309.91 € HT.

La Préfecture du Cantal a lancé un appel à projet concernant la Protection des écoles et établissements scolaires, pouvant financer par subvention jusqu'à 80 % des budgets de mise en place de travaux nécessaires à la sécurisation périmétrique des bâtiments, notamment concernant la vidéo-protection et les clôtures.

Le Conseil Municipal décide de solliciter une aide auprès de la Préfecture du Cantal au titre de l'appel à projet « Protection des écoles et établissements scolaires », d'adopter le plan de financement indiqué ci-dessous

| DÉPENSES HT | RECETTES |
|----------------------------------|--|
| Vidéo-surveillance : 4 220,00 | Subvention de la Préfecture : 9 048,00 |
| Clôtures : 3 520,00 | Autofinancement : 2 262,00 |
| Portail et portillons : 3 570,00 | |
| TOTAL HT : 11 310,00 € | TOTAL HT : 11 310.00 |

ECOLE NUMÉRIQUE : SIGNATURE AVEC LE CIT D'UNE CONVENTION POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE À LA GESTION DE LA MAINTENANCE DU PARC INFORMATIQUE SCOLAIRE.

Adopté par 15 voix pour.

Le Conseil Municipal décide de confier à l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie & Territoires » une mission d'assistance à la gestion de la maintenance du parc informatique scolaire de l'école numérique de la commune.

Le prix des prestations est de :

- 500,00 € HT (forfaitaire) par école pour la « prestation socle ».
- 250,00 € HT par intervention supplémentaire sur site.

DEMANDE D'ACQUISITION D'UN PAVILLON HLM.

Adopté par 15 voix pour.

Accord est donné pour la cession par LOGISENS au locataire d'un pavillon situé au Lotissement des Aulnes dont le prix du terrain retrocédé par la Commune est de 14 200 €.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2017.

Présents: Jean Pierre DABERNAT, Patricia BENITO, Patrick SARNEL, Jean Luc DONEYS, Annie TABEL, Jeannine TEISSEDE, Laurence PIED, Alain POUGET, Séverine PORTERO, Serge GAMEL, Aurélie SALESSE, Maryse MASSOULIER APCHER, Géraud RAYNAL.

Absents: François DELRIEU (procuration à Jeanine TEISSEDE), Didier PLACE (procuration à Jean-Pierre DABERNAT).

CREATION DE POSTE CONTRACTUEL.

Adopté par 15 voix pour.

Un poste d'agent contractuel est créé à compter du 1er décembre 2017 pour exercer les fonctions de secrétaire de Mairie, filière administrative, catégorie B, sur un temps complet, indice de rémunération B379M349, pour une durée de un an.

CREATION DE POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 CLASSE.

Adopté par 15 voix pour.

Un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet 30 heures hebdomadaires, est créé à compter du 1^{er} décembre 2017.

TABLEAU DES EFFECTIFS.

Adopté par 15 voix pour.

Le tableau des effectifs validé prend en compte la création des 2 postes validée par les délibérations ci-dessus et se résume comme suit :

| TOTAL GÉNÉRAL DES EFFECTIFS | | | |
|-----------------------------|--------------|-----------------|----------------|
| postes | Postes créés | Postes affectés | Postes vacants |
| Emplois permanents | 16 | 12 | 4 |
| Emplois non permanents | 7 | 2 | 5 |
| Total | 23 | 13 | 10 |

MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE.

Adopté par 12 voix pour et 3 abstentions : Serge GAMEL, Aurélie SALESSE, Maryse MASSOULIER APCHER.

L'équipe médicale de SAINT PAUL DES LANDES, en partenariat avec la Mairie et Logisens suggère d'installer une Maison de Santé Pluridisciplinaire sur la commune. Le projet serait accompagné d'une résidence seniors.

Il est décidé d'engager un travail d'étude afin de dégager la démarche la plus favorable pour une éventuelle réalisation.

ACQUISITION DE TERRAIN

Adopté par 15 voix pour.

Dans le cadre de l'élaboration du projet d'aménagement d'une résidence seniors d'environ 12 logements avec des locaux communs : salle à manger, salle de convivialité, coin cuisine, blanchisserie et d'une maison de santé pluridisciplinaire d'une surface supérieure à celle du cabinet médical actuel une étude va être lancée. Cette étude prendra en compte le ou les lieux d'implantation : soit le cabinet médical actuel est utilisé et agrandi, soit un nouveau bâtiment est inséré dans l'ensemble immobilier recevant la résidence seniors.

La solution la plus favorable financièrement sera retenue.

Le projet ne pourra être détourné vers d'autre utilisation sans l'accord du Conseil municipal de SAINT PAUL DES LANDES. En particulier les logements devront expressément être mis à disposition des seniors. Une convention de partenariat devra être établie avec le bailleur social.

La commune souhaite engager des négociations avec le propriétaire de parcelle cadastrée AC 144, située Rue de Moinac dans l'objectif d'établir un compromis conditionnel, préalable à un éventuel achat de terrain.

Le Maire est autorisé à engager les négociations, étant entendu que le dossier sera présenté à nouveau en Conseil Municipal avec les éléments de surfaces et financiers nécessaires.

CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DES ESPACES COMMUNS DE LA ZONE D'ACTIVITES DU GARRIGOUX

Adopté par 15 voix pour.

Les espaces communs (voirie et espaces verts) de la Zone d'Activités du Garrigoux dans le domaine public communal seront incorporés dans le domaine public communal, cette voie sera inscrite au tableau de classement de la voirie communale,

ENFOUISSEMENT RESEAU TELEPHONIQUE ROUTE D'AYRENS.

Adopté par 15 voix pour.

Ces travaux estimés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal à 805,20€ HT sont validés, la part incombant à la Commune s'élève à 483,12 €.

VENTE DE TERRAINS.

Adopté par 15 voix pour.

Suite à la délivrance d'un certificat d'urbanisme sur la parcelle cadastrée AL 83 aux Devèzes et aux demandes d'acquisition de terrain par 2 particuliers, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager les démarches préalables à une éventuelle cession. Le dossier sera présenté à nouveau en Conseil Municipal avec les éléments de surfaces et financiers nécessaires.

AVIS SUR LE PROJET DE SCOT ARRETE.

Adopté par 15 voix pour.

Le Syndicat Mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie (SCoT BACC) a été créé par arrêté préfectoral n° 2013-509 du 17 avril 2013.

Le SCoT (schéma de Cohérence Territoriale) est un document d'Urbanisme qui détermine à l'échelle de l'ensemble des communautés de communes adhérentes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques liées à l'habitat, à la mobilité, à l'économie, au commerce, au tourisme...

Le Comité Syndical du SCoT a engagé la procédure d'élaboration du SCoT et a délibéré sur les modalités de la concertation qui a eu lieu tout au long de la procédure.

En synthèse, les trois documents du SCoT ont été élaborés sur les périodes suivantes :

Diagnostic et État Initial de l'Environnement : novembre 2013 à décembre 2014;

PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) : décembre 2014 à novembre 2015;

DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs) : août 2015 à janvier 2017.

Le Comité Syndical du SCoT a arrêté par délibération le projet de SCoT adopté le 7 avril 2017.

Les communes disposent d'un délai de 3 mois pour rendre leur avis sur le projet ainsi transmis ; à défaut, son avis sera réputé favorable.

Le PADD du projet de SCoT présente les choix et enjeux politiques qui sont déclinés en quatre objectifs stratégiques :

- Objectif 1 : Renforcer l'armature territoriale,
- Objectif 2 : Favoriser l'attractivité territoriale,
- Objectif 3 : Favoriser la qualité d'accueil,
- Objectif 4 : Préserver et valoriser la qualité du cadre de vie.

Le DOO édicte des prescriptions et des recommandations en déclinant les axes du PADD.

Le DOO du projet de SCoT est décliné autour des 3 axes suivants :

- Axe 1 : Renforcer l'armature territoriale et favoriser la qualité d'accueil,
- Axe 2 : Développer l'attractivité économique,
- Axe 3 : Préserver et valoriser la qualité du cadre de vie.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet de SCoT tel qu'arrêté par le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT le 7 avril 2017.

TRANSFERT EN PLEINE PROPRIETE DE BIENS IMMEUBLES-ZAE LES RIVIERES-COMMUNE DE JUSSAC.

Adopté par 15 voix pour.

Le Conseil Municipal valide le transfert en pleine propriété au profit de la CABA des lots 2, 3 et 4 à commercialiser sur la ZAE Les Rivières à JUSSAC, au titre de sa compétence en matière de zones d'activités économiques, ainsi que les modalités financières et patrimoniales de ce transfert.

DEMANDE D'ACQUISITION D'UN PAVILLON AUPRES DE LOGISENS.

Adopté par 15 voix pour.

Accord est donné pour la cession par LOGISENS au locataire d'un pavillon situé au Lotissement des Aulnes dont le prix du terrain retrocédé par la Commune est de 12 975 €.

DEMANDE D'ACQUISITION D'UN PAVILLON AUPRES DE LOGISENS.

Adopté par 15 voix pour.

Des locataires se sont portés acquéreur du pavillon de type IV qu'ils occupent aux Rives du Caroffe le Conseil Municipal se prononce favorablement sur cette cession.

Signature d'une convention de partenariat avec l'ARSEP.

Cette délibération est reportée à une prochaine séance, un des membres du Conseil Municipal n'ayant pas reçu la convention jointe en annexe et une page étant manquante dans cette même convention.

SERVICES MUNICIPAUX

Présentation est faite par Patrick SARNEL des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement, et sur le service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Présentation est faite de l'arrêté préfectoral complémentaire portant autorisation de poursuivre, avec extension du périmètre, l'exploitation d'une carrière) ciel ouvert de sables et graviers aux lieux dits »Puech Nègre, Puech de la Bessade, Devise-toi » sur le territoire de la commune de NIEUDAN, par la SARL GINIOUX FLAMARY.

Présentation est faite par Jean-Luc DONEYS du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi-H de la CABA.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2017

Présents: Jean Pierre DABERNAT, Patricia BENITO, Jean Luc DONEYS, François DELRIEU, Didier PLACE, Annie TABEL, Jeannine TEISSEDE, Séverine PORTERO, Serge GAMEL, Aurélie SALESSE, Maryse MASSOULIER APCHER.

Absents: Patrick SARNEL (procuration à François DELRIEU), Laurence PIED (procuration à Jeanine TEISSEDE), Alain POUGET (procuration à Jean-Luc DONEYS), Géraud RAYNAL (procuration à Patricia BENITO).

RECENSEMENT DE LA POPULATION : REMUNÉRATION DU COORDONNATEUR ET DES AGENTS RECENSEURS.

Adopté par 15 voix pour.

Le recensement de la population se fera du 18 janvier au 17 février 2018, Il convient de recruter un coordonnateur et 3 agents recenseurs pour assumer ces tâches et il appartient au Conseil Municipal de fixer la rémunération de ces agents qui seront rémunérés comme suit : agents recenseurs 850 € net, coordonnateur à 450 € net.

PRISE EN CHARGE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES ANNEXES DU LOTISSEMENT DE LA CAMP DE BAUDEL.

Adopté par 15 voix pour.

La politique de la Commune de SAINT PAUL DES LANDES en matière de lotissement se traduit systématiquement par une réponse favorable à une demande de transfert dans le domaine public des voiries et équipements publics dès lors que ces équipements sont conformes à ce que la commune attend d'équipements publics.

En outre le transfert ne peut se réaliser que lorsque la totalité des lots des lotissements ont été construits.

Le Conseil Municipal décide :

- de prendre en charge la voirie et les équipements publics du Lotissement de la Camp de Baudel dès lors qu'ils seront conformes aux critères habituellement retenus par la commune,
- que les parcelles seront classées dans le domaine public communal, sans enquête publique préalable,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

TAXE D'AMENAGEMENT SECTORIELLE - LOTISSEMENT DE LA CAMP DE BAUDEL

Adopté par 15 voix pour.

Par délibération le taux de la taxe d'aménagement a été fixé à 1,5%, mais existe la possibilité d'augmenter ce taux dans certains secteurs de 1 à 5%, Un permis d'aménager a été déposé sur la parcelle cadastrée section AH n°21p pour la construction de 21 lots. Il est nécessaire pour mener à bien la réalisation de ce lotissement de procéder à des travaux substantiels d'extension du réseau d'eau potable dont le coût estimatif a été chiffré à 23 000€ HT.

Le Conseil Municipal afin de couvrir les charges d'extension du réseau d'eau potable, fixe un taux supplémentaire de taxe sectorielle de 1.80%, pour ce secteur, ce taux s'ajoutera à celui pratiqué sur le reste de la commune à 1.5%. La taxe d'aménagement sera donc de 3,30% pour les constructions réalisées sur ce secteur.

ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA BOISSONADE.

Adopté par 15 voix pour.

Le Conseil Municipal décide du remplacement d'un lampadaire rue de la Boissonade, pour un montant HT de 1 691,21€ HT. Le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal prendra à sa charge 50% de ce montant, soit une participation pour la commune de 845,61 €.

ECLAIRAGE PUBLIC RIVES DU CAROFFE.

Adopté par 15 voix pour.

Le Conseil Municipal décide de la réalisation des travaux mentionnés ci-dessus dont le montant s'élève à 6 808,92 € HT. Le Syndicat Départemental d'Energies prenant à sa charge 50% du montant HT, la participation de la Commune sera donc de 3 404,46 €.

CESSIONS DE TERRAINS.

Adopté par 15 voix pour.

Suite à délibération du 29 septembre 2017, autorisant le Maire à effectuer les démarches préalables à la cession de 2 terrains issus de la parcelle cadastrée section AL n°83 au lieu-dit les Devèzes, le Conseil Municipal autorise la vente à M. Mme Didier ROSSIGNOL, d'un terrain d'une contenance approximative de 750 m², et à M. Mme MONPEYSEN d'un terrain de 135 m², au prix de 40 €uro le m², les frais d'actes notariés étant à la charge des acquéreurs.

ACQUISITION DE TERRAIN.

Adopté par 15 voix pour.

Suite à la délibération n°2017/034 du 29 septembre 2017 et à l'accord du propriétaire, l'acquisition d'une parcelle dont la contenance est de 3438 m², issue de la parcelle AC 153, au prix de 29 € le m² est validée.

COMMUNE DE SAINT PAUL DES LANDES : CREATION D'UN POLE SENIORS -DEMANDE DE SUBVENTION LEADER.

Adopté par 12 voix pour et 3 abstentions (Serge GAMEL, Aurélie SALESSE, Maryse MASSOULIER APCHER).

Le Conseil municipal valide une demande d'aide de 13 921,84 € au titre du programme LEADER, pour le financement d'un poste d'agent chargé du développement, du fonctionnement, de l'animation et de la promotion du Pôle Séniors. Les missions principales seront d'assurer la mise en place et le fonctionnement des animations ludiques, des animations de prévention, des animations d'information, des animations de sécurisation. Le coût du projet pour un ½ temps de 17h30 par semaine est de 17 402. 30 euros HT.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ARSEPT.

Adopté par 12 voix pour et 3 abstentions (Serge GAMEL, Aurélie SALESSE, Maryse MASSOULIER APCHER).

Dans le cadre de l'animation à destination des séniors, L'ARSEPT Auvergne, (Association Régionale Santé Education et Prévention sur les Territoires Auvergne) peut être partenaire de la Mairie de SAINT PAUL DES LANDES. Cet organisme a pour objectif de promouvoir le bien vieillir en développant des actions dans le domaine de la prévention et de la préservation de l'autonomie.

Une convention de partenariat avec l'ARSEPT Auvergne définissant les modalités de collaboration pour la mise en œuvre de différentes actions mentionnées ci-dessus sera signée.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DE LA REALISATION D'ACTIONS DE PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DES PERSONNES AGEES.

Adopté par 15 voix pour.

Dans le cadre d'un appel à projet « Actions en faveur de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus » un financement de 18 000€ a été accordé par le Conseil Départemental du Cantal au titre de l'action « ateliers informatique en 2017 ». Le Maire est autorisé à signer la convention correspondante.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DÉCEMBRE 2017

NOMBRE de Conseillers en exercices 15 - présents 9 - votants 12

Présents : Jean Pierre DABERNAT, Patricia BENITO, Patrick SARNEL, François DELRIEU, Annie TABEL, Jeannine TEISSEDE, Laurence PIED, Alain POUGET, Séverine PORTERO.

Absents : Jean Luc DONEYS (procuration à Patrick SARNEL), Didier PLACE (procuration à François DELRIEU), Serge GAMEL, Aurélie SALESSE, Maryse MASSOULIER APCHER, Géraud RAYNAL (procuration à Patricia BENITO).

DECISION N°2 AU BUDGET PRIMITIF 2017.

Adopté par 12 voix pour.

Le Conseil Municipal adopte les décisions modificatives suivantes :

| DÉCISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRIMITIF 2017 | | | | | |
|---|----------------------------|---------------|--------|------------------------|---------------|
| FONCTIONNEMENT | | | | | |
| | DEPENSES | | | RECETTES | |
| 60611 | Eau assainissement | +1 300 | 7473 | Subvention Département | 12 800 |
| 6188 | Autres frais divers | - | 3 400 | | |
| 6226 | Honoraires | + 13 800 | | | |
| 63512 | Taxes foncières | + 1 100 | | | |
| 657363 | Verst budget Rest Scol | - | 15 140 | | |
| 65738 | Verst org publics | - | 14 600 | | |
| 6558 | Verst centre socioculturel | + 14 600 | | | |
| 023 | Virement section invest | + 15 140 | | | |
| | TOTAL | 12 800 | | TOTAL | 12 800 |

| INVESTISSEMENT | | | | | |
|----------------|-------------------------|-----------------|------|--------------------------|-----------------|
| | DEPENSES | | | RECETTES | |
| 1641 | emprunt | + 15 140 | 021 | Virt de la section fonct | + 15 140 |
| 2183 | Matériel informatique | + 5 200 | 1323 | Subvention Département | + 5 200 |
| 2313 op 14 | Trav accessibilité éner | + 1 400 | | | |
| 2313 op 13 | Travaux bâtis cnx | - 1 800 | | | |
| 204181 op 19 | Eclairage public | + 400 | | | |
| | TOTAL | + 20 340 | | TOTAL | + 20 340 |

DECISION MODIFICATIVE n°1 au Budget Primitif 2017 RESTAURATION SCOLAIRE

| FONCTIONNEMENT | | | | | |
|----------------|--------------------------|----------|---------------|-----------------------|---------|
| | DEPENSES | | | RECETTES | |
| 658 | Charges gestion courante | + 20 | | | |
| 023 | Virement section invest | -15 160 | 74741 | Participation commune | - |
| | TOTAL | - | 15 140 | TOTAL | |

| INVESTISSEMENT | | | | | |
|----------------|--------------|----------|------|--------------------------|----------|
| | DEPENSES | | | RECETTES | |
| | | | 021 | Virt de la section fonct | - |
| | | | 1641 | Emprunt | + 15 160 |
| | TOTAL | 0 | | TOTAL | 0 |

EXERCICE BUDGÉTAIRE 2018 : UTILISATION DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018.

Adopté par 12 voix pour.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018 et de garantir le respect des délais de paiement, le Conseil Municipal autorise à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017, à inscrire les crédits correspondants lors du vote du budget primitif 2018, soit : Immobilisations corporelles 5 875 €, travaux de bâtiments communaux 65 690€, accessibilité économies énergie 8 500€.

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES ANNÉE 2018.

Adopté par 12 voix pour.

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas modifier les tarifs de location de la salle des fêtes qui resteront établis comme suit pour l'année 2018 :

| | | |
|------------------------------|--|---|
| FESTIVITÉS FAMILIALES | Personnes de la commune : | |
| | Apéritif | 100,00 € |
| | Repas | 130,00 € |
| | Personnes extérieures : | |
| | Apéritif | 210,00 € |
| | Repas | 300,00 € |
| AUTRES LOCATIONS | Associations de la commune (après épuisement des gratuités) | 60,00 € |
| | Associations, organismes extérieurs à la Commune, expositions, | 400,00 € |
| | Expositions ventes | 500,00 € |
| | NETTOYAGE | Obligatoire après tout repas ou apéritif servi dans la salle et bal |
| CAUTION | | 600,00 € |

MODIFICATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE- RIFSEEP.

Adopté par 12 voix pour.

Vu l'avis du Comité technique en date du 30 novembre 2017, le Conseil Municipal décide d'apporter des modifications et de compléter comme suit la délibération en date du 2 décembre 2016 n°2016/055, L'IFSE sera octroyé aux agents stagiaires et titulaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel, aux agents non titulaires recrutés sous le statut de travailleur handicapé selon les dispositions de l'article 38 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi qu'aux agents non titulaires de droit public.

SERVICES MUNICIPAUX

Détermination des groupes de fonctions et des montants maxima

| NOUVELLE PROPOSITION | | |
|--|----------------------|--|
| Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux | | |
| Groupes de fonctions | Emplois / fonctions | Montants annuels maximum retenu par la commune |
| Groupe B1 | Secrétaire de Mairie | 2800 |

Ces dispositions s'appliqueront à compter du 15 décembre 2017. Les autres points de la délibération précitée restent inchangés.

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE.

Adopté par 12 voix pour.

La création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps complet, à compter du 1er février 2018 est validée.

TABLEAU DES EFFECTIFS.

Adopté par 12 voix pour.

Ce tableau des effectifs ci-dessous prend en compte la création (poste d'adjoint du patrimoine) et les suppressions de postes (adjoint administratif territorial, agent de développement culturel, agent contractuel) et compte tenu de l'avis favorable du Comité Technique en date du 30 novembre 2017,

| TOTAL GÉNÉRAL DES EFFECTIFS | | | |
|-----------------------------|--------------|-----------------|----------------|
| postes | Postes créés | Postes affectés | Postes vacants |
| Emplois permanents | 16 | 14 | 2 |
| Emplois non permanents | 5 | 1 | 4 |
| Total | 21 | 15 | 6 |

FISCALITÉ LOCALE

La loi de finances pour 2018 votée en décembre 2017 a instauré un nouveau dégrèvement de taxe d'habitation pour l'habitation principale en faveur des foyers dont les ressources ne dépassent pas un certain montant.

S'ajoutant aux exonérations et dégrèvements existants, ce dégrèvement devrait permettre à environ 80 % des foyers d'être dispensés du paiement de la taxe d'habitation au titre de leur résidence principale. Mais cet objectif ne sera atteint qu'en 2020. D'ici là, les foyers concernés vont bénéficier d'un dégrèvement partiel de leur taxe d'habitation en 2018 et en 2019.

déterminer les foyers qui continueront à profiter du dégrèvement en 2019, en 2020 et les années suivantes.

Ce dégrèvement sera progressif et les foyers respectant le plafond de revenu correspondant à leur situation vont bénéficier d'un premier dégrèvement de 30 % de leur taxe d'habitation en 2018. Il sera suivi d'un second dégrèvement, de 65 % cette fois, en 2019. Enfin, à partir de 2020, le taux du dégrèvement passera à 100 % et les foyers concernés seront ainsi totalement dispensés du paiement de la taxe d'habitation relative à leur résidence principale.

La taxe d'habitation relative aux résidences secondaires n'est pour sa part pas concernée par cette réforme. Elle restera due intégralement en 2018 et les années suivantes.

Sur la commune de SAINT PAUL DES LANDES, 442 nouveaux foyers devraient ainsi être exonérés de taxe d'habitation en 2020, et le taux de foyers exonérés devrait alors représenter 81,8 % du nombre total de foyers.



Le dégrèvement est conditionné aux revenus et ainsi seuls les foyers dont le revenu fiscal de référence de 2017 ne dépasse pas un certain plafond (voir ci-contre) bénéficieront d'un dégrèvement de leur taxe d'habitation en 2018. Les plafonds de revenus à respecter seront revalorisés chaque année, dans les mêmes limites que les tranches du barème de l'impôt, afin de

QUOTIENT FAMILIAL PLAFOND DE REVENU FISCAL DE REFERENCE

| | |
|-----------|----------|
| 1 part | 27 000 € |
| 1,5 part | 35 000 € |
| 2 parts | 43 000 € |
| 2,5 parts | 49 000 € |
| 3 parts | 55 000 € |
| 3,5 parts | 61 000 € |
| 4 parts | 67 000 € |
| 4,5 parts | 73 000 € |
| 5 parts | 79 000 € |

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

TRANSFERT DE LA GESTION DE LA ZONE D'ACTIVITÉ

Conformément aux dispositions de la loi 2015-1991 du 7 août 2015 sur la nouvelle organisation territoriale de la République, la gestion des zones d'activités d'intérêt communautaire a été obligatoirement transférée à partir du 1^{er} janvier 2017 aux communautés de communes ou aux communautés d'agglomération.

La zone d'activité du Garrigoux et ses quelques 14.000 mètres carrés n'a pas échappé à ce transfert et c'est ainsi tout naturellement que sa gestion a été intégrée à la CABA au cours de l'année 2017.

Après que le Conseil communautaire de la CABA ait mis à jour ses statuts au regard du transfert de compétence le 28 novembre 2016, le Conseil municipal de SAINT PAUL DES LANDES a à son tour approuvé ce transfert de compétence par délibération du 2 décembre 2016

Pour officialiser ce transfert de compétence, les élus de la CABA et leur président sont venus le 7 avril 2017 visiter les lieux en com-



pagne de Jean Pierre DABERNAT et de l'ensemble des membres du Conseil Municipal de SAINT PAUL DES LANDES, ainsi que des artisans d'ores et déjà installés sur cette zone.

Au terme de cette visite, Jacques MEZARD, Président de la CABA, et Pierre MATHONIER vice président en charge du développement économique, se sont respectivement déclarés satisfaits de recevoir la gestion d'une telle zone d'activité, idéalement située à l'ouest d'Aurillac, complétant l'offre actuelle de la CABA, et pour laquelle des subventions importantes avaient pu être obtenues permettant ainsi de proposer des parcelles de terrain à des conditions tarifaires très intéressantes.

Depuis lors, les personnes souhaitant des renseignements sur les conditions d'installation sur les terrains à ce jour disponibles peuvent contacter les services de la SEBA 15 – 14 Avenue du Garric à Aurillac (04 71 63 88 10), ou la mairie de SAINT PAUL DES LANDES (04 71 46 30 24).



Zone Artisanale de la Camp de Garrigoux : Un nouveau garage à l'entrée de St Paul des Landes :

Après plusieurs années passées en tant qu'employé dans un garage de Riom es Montagnes, Emmanuel Lajarrige, originaire de St Illide décidait de lancer sa propre affaire en 2012 et il s'installait à St Paul des Landes dans un local loué sur la zone artisanale. L'accueil était très vite très positif pour son activité multi-marques qui se développait rapidement et Emmanuel et son équipe qui était passée de 1 à 3 employés allaient vite se sentir à l'étroit dans ce 1^{er} local. C'est pour cela qu'Emmanuel s'est positionné parmi les premiers artisans de la commune intéressés par la création de la zone artisanale de la Camp de Garrigoux. Certains de ses

confrères ont abandonné leur projet en chemin mais lui était convaincu de pouvoir devenir propriétaire pour un prix raisonnable et de pouvoir installer un local beaucoup plus adapté aux différentes activités de son entreprise. Son projet s'est finalisé en ce mois de décembre 2017 avec une inauguration suivie par de très nombreux clients et amis venus de toute la région.

Dans ce nouvel atelier, Emmanuel Lajarrige a aussi pensé au confort de ses clients avec une belle salle d'attente ainsi qu'à celui de ses collaborateurs avec un vestiaire et une salle de repos accueillants. Au-delà de son activité de mécanique toutes marques, notre jeune garagiste va profiter de ce nouvel espace pour développer une activité d'entretien et réparation de bateaux liée à la proximité du barrage de St Etienne Cantalès.

Il propose aussi à ses clients un service de vente de véhicules neufs d'importation ainsi que de véhicules sans permis. Au-delà de la réalisation de la zone artisanale de la Camp de Garrigoux qui correspondait parfaitement à ses attentes, Emmanuel Lajarrige est très heureux de son choix d'installation à St Paul, « une commune dynamique et qui se développe ».

Marié à une saint-pauloise avec laquelle, il a 2 petites filles, Emmanuel s'est aussi investi dans la vie locale et notamment l'USCL au sein de laquelle il pratique le football. Nous lui souhaitons nos meilleurs vœux de réussite dans ce nouveau projet au service des saint-paulois et des habitants des communes environnantes.



TRAVAUX

UN CLUB HOUSE AU TERRAIN DE FOOTBALL

La salle de convivialité au stade de football n'était qu'un projet... c'est désormais une réalité.

Dans le prolongement des vestiaires actuels du stade, un bâtiment d'une surface de 100 m² a été construit afin d'abriter la future salle de convivialité du club de football. Par ailleurs, l'espace se trouvant entre les deux constructions a été couvert.

L'édification de ce bâtiment a nécessité de très nombreuses réunions de travail avec les dirigeants du club, particulièrement impliqués dans cette opération.

Dans le même temps la ventilation de l'ensemble des locaux a été repensée et remise à neuf.

Il est à rappeler que dans le cadre de cette opération une subvention exceptionnelle de l'ordre de 40.000 € sera obtenue de



la Fédération Française de Football, soucieuse de participer au développement du football amateur.



VOIRIE

La sécurisation des abords de l'école, la lutte contre la vitesse excessive sur la route d'Ayrens et la réfection complète de la rue des rives du Caroffe constituaient les chantiers prioritaires en matière de voirie qui avaient été annoncés lors de l'élection de l'actuel conseil municipal en mars 2014.

Quelques trois ans et demi après, il peut être constaté que ces engagements, qui constituaient une attente forte exprimée par les saint-paulois, ont été menés à bien par l'équipe municipale en place.

Si les années 2015 et 2016 ont vu la réalisation concrète de la sécurisation totale des abords de l'école et de son parking, l'année 2017 a vu se concrétiser les travaux de l'entrée de la cité du bois d'Aland et de la partie haute de la rue des rives du Caroffe.

Les premiers travaux ont permis de sécuriser cette sortie de cité en aménageant un ralentisseur de type trapézoïdal propice à une



prise de conscience de la vitesse excessive de certains automobilistes entrant dans le village par la route d'Ayrens.

Les seconds travaux sont des travaux de fonds menés sur une rue du village et qui ont consisté, sur une longueur de quelques 200 mètres, en une réfection totale de la chaussée et des trottoirs avec la mise en place d'un revêtement de style enrobé à chaud.



AMÉNAGEMENT DU CABINET MÉDICAL EN MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE



Avec ses 1588 habitants selon les données INSEE en vigueur à compter du 1er janvier 2018, la Commune de Saint-Paul des Landes présente de nombreux services de proximité largement utilisés, non seulement par les Saint-Paulois mais aussi par de nombreux habitants des communes formant un territoire situé à l'ouest du Bassin d'Aurillac.



Parmi ces services, les services médicaux et paramédicaux tiennent une place particulière. Depuis très longtemps, des médecins sont installés à Saint Paul des Landes et permettent un accès de proximité. Au fil du temps ces services se sont étoffés grâce à l'installation de nouveaux médecins mais aussi de plusieurs infirmiers et kinésithérapeutes, et d'une psychologue. La présence d'une pharmacie très importante renforce le pôle médical offert par la Commune de Saint-Paul des Landes.

Il est toutefois nécessaire de maintenir ce pôle médical en s'inscrivant dans une démarche visant à préparer l'avenir. L'installation de nouveaux médecins, en complément ou en remplacement de ceux en activité actuellement, doit ainsi inciter tous les partenaires à œuvrer pour le maintien d'un service de soins performant et de proximité dans notre département et en particulier dans les zones telles que l'ouest du Bassin d'Aurillac. La présence d'un bourg-centre comme Saint-Paul des Landes au cœur de ce Territoire permet d'assurer ce service.

L'équipe médicale de Saint Paul des Landes a mis en place une réflexion pour donner une réponse favorable à la question du maintien du pôle médical sur la commune mais au service d'un territoire.

Un projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire a ainsi été élaboré et présenté à l'Agence Régionale de Santé, qui a validé et labellisé le volet médical de celle-ci. Ce projet confirme la présence des



professionnels actuels mais s'appuie aussi sur l'extension des services au travers de la venue d'autres professionnels. L'équipe actuelle est constituée de trois médecins, de deux kinésithérapeutes, de six infirmiers, d'une psychologue et d'une secrétaire. Le service futur recevrait aussi une diététicienne, un podologue, un médecin gériatre.

L'association des professionnels de santé de Saint-Paul des Landes a été créée le 10 août 2017 afin de mettre en place un statut juridique collectif portant le projet de santé de la MSP, comme cela a été demandé par l'ARS.

La Mairie a engagé un partenariat avec l'équipe médicale au travers de l'Association. Elle l'a fait d'autant plus volontiers qu'elle est bien consciente que la qualité de vie des habitants de notre territoire passe par un accès aux soins rapide grâce à une présence de proximité des services.

Il a été convenu que les surfaces des locaux seraient adaptées pour une utilisation optimale, avec si nécessaire la mutualisation de certains locaux utilisés de façon discontinue.

La Mairie a sollicité Logisens pour une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Ce projet à vocation territoriale porté par la commune doit s'inscrire dans les démarches découlant de la politique gouvernementale en faveur des territoires menacés par la désertification médicale.

Il représente une charge lourde pour une commune comme Saint-Paul des Landes et les élus comptent vivement mobiliser des partenaires financiers sur lesquels elle pourra s'appuyer pour permettre la réalisation d'un projet dont la portée dépasse largement les limites communales.



VIE DU VILLAGE

REPAS DES AÎNÉS

C'est avec un très grand plaisir que comme chaque année, Jean Pierre DABERNAT et les élus de la municipalité de SAINT PAUL DES LANDES ont accueilli les aînés de la commune dimanche 5 février 2017, pour le traditionnel repas organisé en leur honneur au Restaurant des Voyageurs.

Ce repas annuel est en effet un moment privilégié, riche en émotion et en convivialité et fort de part le plaisir évident qui se



lit sur les visages de chacune des nombreuses personnes ayant répondu à cette invitation.

Unanimement apprécié par toutes les personnes présentes, le repas s'est poursuivi au son de l'accordéon et dans une très bonne humeur une grande partie de l'après midi.

SENIORS RANDO

Le mardi après-midi, lorsque le temps est relativement agréable, ne soyez pas surpris d'apercevoir quelques retraités de notre commune se retrouver sur le parking de la salle polyvalente.

Sur le coup de 13 h 30, ils ont en effet pris la bonne habitude de partir marcher ensemble sur les routes et chemins de randonnée de la commune.

« Deux ou trois heures de marche ensemble selon les conditions météorologiques, c'est agréable et ça fait le plus grand bien, aux jambes mais aussi à la tête !!! » reconnaissent ces saint-paulois.



Alors si le cœur vous en dit, faites comme eux, et rejoignez les. Le seul impératif est de ne pas oublier sa bonne humeur... elle y est obligatoire !!!

CÉRÉMONIES

La vie de la commune est marquée par les cérémonies commémoratives qui se déroulent régulièrement au monument aux morts ainsi qu'à la stèle des fusillés, proche du cimetière.

Des cérémonies auxquelles ont participé plusieurs jeunes saint-paulois en 2017, comme ici lors de la cérémonie du 8 mai, à la satisfaction des élus, des anciens combattants, des responsables d'associations, et de toutes les personnes présentes



PERSONNEL MUNICIPAL

DÉPART À LA RETRAITE DE BERNADETTE BOUCHAREL

Après de nombreuses années passées au service des Saint-paulois, Bernadette BOUCHAREL a décidé de faire valoir ses droits à une retraite des plus méritée depuis le 1^{er} mai 2017.

Entrée en octobre 1999 à la Mairie de Saint-Paul des Landes, titularisée en 2002, Bernadette BOUCHAREL a assuré l'accueil de la Mairie jusqu'en avril 2017 avec une gentillesse et un sens du service public que l'on ne pourrait contester.

Plus particulièrement en charge de l'urbanisme et de l'état civil, elle a ainsi joué un rôle d'information, de conseil et d'administration pour ces dossiers qui jalonnent la vie des saint-paulois : les inscriptions à l'école, les mariages, ou encore les constructions de nouveaux logements.



Son sérieux, son dynamisme constamment renouvelé et sa disponibilité n'ont jamais été démentis.

Au terme d'une cérémonie qu'elle avait souhaitée simple, Bernadette BOUCHAREL s'est montrée émue par tous les compliments mis en avant par Jean Pierre DABERNAT et Patricia BENITO. Elle a chaleureusement remercié les nombreuses personnes (famille, élus, collègues et amis) qui étaient venues l'entourer et lui témoigner toute leur sympathie en cette occasion si particulière.

Nous lui souhaitons une retraite des plus heureuses.



ARRIVÉE DE NOUVEAUX AGENTS

La succession de Bernadette Boucharel a été assurée par l'arrivée quelques mois plus tôt de David Altayrac, puis par le recrutement en fin d'année de Réjane Guignard, qui officiait précédemment à la Mairie de Polminhac. Mme Guignard reprend les tâches précédemment dévolues à Mme Boucharel (accueil, urbanisme, état civil, gestion du cimetière, comptabilité), ainsi que la gestion du personnel.

David Altayrac s'occupe lui des tâches dévolues à Christine Pigniol, qui partira à son tour à la retraite dans le courant de l'année 2018: un appui technique et une veille juridique constante, la mise en œuvre des décisions du Conseil Municipal, le montage de dossiers de demandes de subvention, le suivi et l'exécution des Marchés publics, le suivi budgétaire et comptable ; il est aussi plus particulièrement en charge du Pôle Séniors.



2017 a aussi vu l'arrivée de Nathalie Vidalens-Brassat, qui a pris avec beaucoup d'entrain et d'idées le poste d'animatrice. Elle est en charge des animations de la Commune, mais aussi de la Médiathèque et du Pôle Séniors avec David Altayrac. Elle proposera tout au long de 2018 des animations à destination de tous les publics, en prenant appui sur le centre culturel La Grange.

Nous leur souhaitons à tous une parfaite installation dans leurs nouvelles fonctions.



ANIMATIONS SENIORS

PÔLE SÉNIORS EN 2017



Dans le cadre d'une politique communale en faveur des aînés qui a notamment déjà permis la rénovation de la « Maison Juppe » en 2016, bâtiment disposant de 11 logements adaptés pour les personnes à mobilité réduite, le Pôle Séniors de Saint-Paul des Landes cherche à renouveler une dynamique afin de proposer davantage de services aux saint-paulois concernés.

C'est dans ce cadre qu'ont été mis en place à partir de novembre 2017 deux animations qui ont lieu les jeudis et vendredis : des ateliers informatiques, dans une perspective ludique mais surtout pratique, et des moments de convivialité.

Formations informatiques

Les jeudis après-midi pendant deux heures un formateur informatique, Nicolas Berthou, Nathalie Vidalens-Brassat et des bénévoles



se relaient pour permettre aux personnes inscrites de progresser dans l'utilisation de leurs propres tablettes ou de celles fournies par la Mairie.

L'atelier informatique a été possible grâce à l'acquisition de douze tablettes numériques dans le cadre d'un soutien apporté par la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées, présidée par le Conseil Départemental.

Moments de convivialité

Le vendredi après-midi, une semaine sur deux, ce sont des moments conviviaux (discussions, collation, jeux) qui ont été mis en place grâce à un partenariat avec l'entreprise « Main dans la Main ». Un nombre régulier de personnes y a trouvé une situation propice à la détente et à la distraction.

PÔLE SÉNIORS EN 2018

Les animations continuent

2017 doit permettre à 2018 d'être une année pleine : les ateliers informatiques seront relancés pour ceux qui n'ont pu suivre la première session, et d'autres ateliers seront mis en place dans la continuité des premières séances.

Les moments conviviaux seront eux aussi renouvelés, avec l'ambition de refaire de la médiathèque un lieu central d'animation.



Des ateliers de prévention santé

La première nouveauté pour 2018, ce sont des ateliers de prévention santé organisés en partenariat avec l'ARSEPT, avec en premier lieu une conférence intitulée « Mon bien-être au quotidien » organisée le 15 janvier 2018, puis un atelier hebdomadaire par la suite.

Bientôt d'autres services

D'autres nouveautés sont prévues, et devraient apparaître au fil de l'année. Proposer une information et un accompagnement régulier pour les personnes isolées est une priorité, et la rédaction régulière d'une lettre d'information devra permettre de tenir au courant les personnes qui le souhaitent (les aînés, mais aussi leurs enfants, ou leurs petits-enfants) de l'actualité communale et locale en ce qui concerne les Séniors.

Pour toute information, toute demande, toute suggestion, vous pouvez contacter Nathalie Vidalens-Brassat à la Médiathèque au 04 71 46 34 28 ou David Altayrac à la Mairie au 04 71 46 30 24.

RPE « LES P'TITS LOU » : UNE STRUCTURE QUI COMPTE...

En France, 290 000 assistants maternels profitent des services des 3077 RAM. Soit 94 par structure. Tels sont les chiffres donnés par la CNAF pour 2015.

Le nôtre se situe exactement dans la moyenne nationale. Il vient de fêter ses 10 ans d'existence sur notre commune lors d'une fête grandiose dont chacun garde un joyeux souvenir. Sa grande activité l'a fait grandir sans cesse et il est ainsi devenu la structure de référence pour la petite enfance sur son territoire. C'est l'occasion de revoir l'ensemble de ses missions

Les missions du RAM sont définies par la CAF. Elles se décomposent en 2 principaux points :

- Etre un lieu de rencontre, d'échange et d'informations
- Etre un lieu d'animation

L'information...

Pour les parents...

Sur son territoire, le RPE constitue le point unique d'information sur les modes d'accueil. Nombreux sont les parents qui viennent à la rencontre d'Audrey lorsque se pose le problème de garde de leur enfant. Pour l'instant la garde s'effectue chez une assistante maternelle dont la liste complète par commune est fournie par l'animatrice. Car il revient à chaque parent de choisir la nounou qui gardera leur enfant.

C'est l'occasion de délivrer une information générale en matière de droit du travail. Mais en aucun cas, l'animatrice établira le contrat de travail car il résulte de la seule entente entre l'employeur et l'assistante maternelle.



Pour les assistantes maternelles...

Le RPE organise par ailleurs des réunions d'information destinées aux assistantes maternelles. Il invite également des professionnels extérieurs pour des conférences sur un thème précis. Les assistantes maternelles peuvent ainsi compléter leur savoir et mieux répondre à l'attente des parents et accueillir les enfants avec plus de sérénité et de professionnalisme.

Enfin l'animatrice peut délivrer une information sur le métier d'assistant maternel. Ceci est d'autant plus important que le nombre de ces derniers a amorcé une baisse tant sur notre territoire qu'au niveau national. Certes, c'est avant tout une vocation, mais celle-ci peut s'avérer aussi lucrative que bien d'autres métiers et engendre souvent de nouvelles relations. Avis aux amateurs et amatrices... !

L'observation des conditions d'accueil...

Qui mieux que le RPE peut observer en temps réel les conditions d'accueil du jeune enfant sur son territoire ? C'est donc une mission qui lui revient naturellement.



Audrey tient ainsi annuellement des statistiques qui permettent d'alimenter les diagnostics de la petite enfance.

Le RPE se doit également de recenser les disponibilités des Assistantes maternelles, les besoins d'accueil spécifiques...

L'animation...

Audrey organise chaque semaine diverses animations (environ 150 cette année) auxquelles participent les assistantes maternelles et quelques parents accompagnés de leurs enfants. Ces derniers commencent là leur première socialisation et ceci est tellement important pour eux. Il y a là bien sûr les haltes jeux hebdomadaires, mais aussi des ateliers d'éveil, des sorties, des spectacles... il y en a vraiment pour tous les goûts.

Les adultes en profitent pour échanger sur leur profession. Ils profitent également des conseils et des idées d'une professionnelle qu'est l'animatrice.

Des nouvelles missions qui s'annoncent...

Au regard de l'efficacité des RAM, la CAF annonce de nouvelles missions afin de s'adapter aux enjeux actuels du secteur.

Il faut s'attendre à l'informatisation et la centralisation prochaine des demandes émanant des parents via « mon-enfant.fr » afin de faciliter leurs démarches de recherche d'un moyen de garde pour leur enfant.

Enfin, le relais se devra de favoriser le départ en formation continue des assistants maternels. Sur notre relais, cela a déjà été initié, preuve de notre marche en avant.

Pour atteindre tous ces objectifs, l'animatrice dispose d'un bureau d'accueil à Ytrac, et de salles mises à disposition par l'ensemble des communes adhérentes. De son côté, l'association gestionnaire investit chaque année dans des jouets, des livres... Enfin Audrey travaille de concert avec toutes les structures environnantes : Mairies, RPE voisins, centre social, ludothèque...

Nous avons fait un grand chemin durant 10 ans. Nous avons su convaincre au sein de notre territoire et en sommes devenus «Le service de proximité de la petite enfance». Pour autant, ce n'est pas une fin en soi et nous continuerons à nous investir pour aider les parents, soutenir les assistantes maternelles et au final faire de l'enfant notre souci permanent.

Bonne année à tous...

Daniel DOLY
Président

ECOLE

LES TRAVAUX DE L'ETE



Les fenêtres des classes de petite section et moyenne section avaient besoin d'être changées.....c'est fait. Les vacances d'été ont été mises à profit pour enlever les vieilles fenêtres et leurs encadrements en bois et pour poser des structures en aluminium bien plus adaptées et des fenêtres à double vitrage permettant une isolation bien meilleure.

Des améliorations qui font la satisfaction de l'équipe enseignante et des enfants.

Budget total 30 000 euros

Fonds Parlementaires (Sénateur Mézard) : 10 000 euros

Auto-financement : 20 000 euros

LES ÉCOLIERS À LA MÉDIATHÈQUE

Le photographe animalier Yves Rhumel a exposé ses plus beaux clichés à la médiathèque en compagnie de son ami Jean-Paul Rickelin.

En plus d'être un excellent photographe, Yves Rhumel est, tout comme Jean Paul Rickelin, un amoureux de la nature qui aime à partager sa passion; il est aussi et surtout un farouche défenseur de la faune locale dont il aime montrer ce qu'elle a de plus beau dans une démarche respectueuse, protectrice mais également éducative.



Les élus ont souhaité que ce message puisse être transmis aux plus jeunes et Yves Rhumel est intervenu à plusieurs reprises à l'automne, dans le cadre de sorties pédagogiques, auprès des écoliers de Saint Paul des Landes mais aussi de Crandelles.

Anecdotes sur les animaux, lieux de vie, heures de sortie, habitudes alimentaires, périodes de migration...les enfants ont été très vite captivés par les photos et les propos de Yves Rhumel et c'est avec un très grand plaisir, qu'il a répondu aux nombreuses questions que ceux-ci n'ont pas manqué de lui poser après son exposé.

Les enfants ont été conquis et Yves Rhumel pouvait être très satisfait Par la photographie, il avait ainsi grandement contribué à émerveiller et sensibiliser les enfants, et permis ainsi une prise de conscience collective sur la richesse et la beauté de la faune qui nous entoure.





L'arrivée de l'été et la fin de l'année scolaire ont été fêtées dans la bonne humeur vendredi 30 juin 2017 par les 160 enfants de l'école de SAINT PAUL DES LANDES, leurs enseignants, et de très nombreux parents et amis.

Les divers spectacles préparés de longue date par l'équipe enseignante ont été présentés aux parents dans la salle polyvalente compte tenu des conditions météorologiques annoncées.

Et si dehors le temps était à l'orage, l'ambiance était résolument au beau fixe sur l'estrade où les enfants se sont succé-

dés pour présenter à leurs parents le résultat de nombreuses heures de répétition.

Musique rythmée, costumes colorés et émotion partagée... tous les ingrédients étaient réunis pour que cet événement reste gravé dans les esprits des petits et des grands....

La soirée s'est prolongée dans une excellente ambiance avec un repas organisé par les membres de l'association des parents d'élèves.



FLORALIES 2017



Dimanche 14 mai 2017, sous un soleil généreux, la municipalité de SAINT PAUL DES LANDES a organisé la huitième édition des Floralies des Landes.

Pour l'occasion et comme les années passées, le centre du village a été transformé, dès les premières heures de la matinée, en un vaste jardin parsemé des fleurs les plus colorées et les plus odorantes, mais également de

plantes, de rosiers, de plants de légumes et d'un choix important d'arbres et d'arbustes.



Ce sont ainsi une quarantaine d'exposants locaux, du Cantal ou des départements limitrophes qui ont pris possession du centre du bourg, de la place de la mairie à la salle polyvalente, pour faire partager les splendeurs de la nature.



Une volière a été pour l'occasion décorée et installée au milieu du carrefour de la mairie et joliment fleurie par François DELRIEU, conseiller municipal. Ses deux habitantes ont passé une fort agréable journée sous l'œil amusé des visiteurs et des exposants.

Durant toute la journée, passionnés et curieux ont sillonné les stands en quête des fleurs et plantes les plus originales ou les plus odorantes, qui allaient les accompagner l'espace d'un été sur leurs terrasses ou dans leurs massifs.

Pendant ce temps là, les maraîchers dispensaient les conseils les plus utiles auprès des jardiniers venus, certains que les gelées étaient terminées, acquérir les pieds de tomates qui feraient la fierté de leurs jardins.

Dans la salle polyvalente, les animations se sont succédées toute la journée avec le syndicat mixte ouest cantal environne-



ment, le CPIE et le SIVU Auze ouest Cantal, qui ont tous donné des informations précieuses en matière de compostage individuel, de tri sélectif, de lutte contre l'ambrosie et de protection des milieux les plus sensibles.

Pour la première fois, les pêcheurs de l'AAPPMA de Laroquebrou étaient présents pour animer le stand de pêche à la ligne et pour sensibiliser les jeunes et les moins jeunes à la nécessaire protection des poissons, des ruisseaux et de leurs berges.

Pour la première fois également, un concours de composition florale était organisé en marge des traditionnels ateliers de composition florale. Celui-ci a eu un vif succès et les lauréats ont été récompensés par de très belles compositions offertes par Fleurs et Sentiments, partenaire du concours.

En parcourant les stands, on pouvait également croiser un tourneur sur bois, un passionné de nichoirs à oiseaux, les représentants de l'association des croqueurs de pommes, une maquette présente pour le plus grand bonheur des enfants... sans oublier les traditionnels marchands de fraises de pays, de fromages, d'asperges et de vins locaux.

Une huitième édition ensoleillée qui a ravi les organisateurs mais aussi tous les exposants et participants.

La prochaine édition des Floralies des Landes se déroulera le dimanche 13 mai 2018.

AUTOMNALES 2017



Un dramatique échange de mallette dans le RER, les rêves d'une retraite sur le point d'être concrétisée, les inquiétudes d'un candidat à l'approche des élections municipales, les émotions gestuelles et visuelles de quatre grands garçons maladroits et parfois ridicules..... il n'en faut pas plus comme intrigue aux acteurs des Automnales pour faire un festival de théâtre amateur et pour remplir pendant deux soirées une salle polyvalente communale désormais bien habituée à ce type de prestation.

Pour la treizième édition du festival de Théâtre amateur «Les Automnales», qui s'est déroulée du vendredi 20 octobre au dimanche 22 octobre, les organisateurs ont invité les troupes La Frangipane (Aurillac), Lache pas la Rampe (Clermont Ferrand), Destinations Ailleurs (Argentat), et Les Confipotes (Marcoles).



Si les deux premières troupes étaient habituées des planches de Saint Paul sur lesquelles elles se sont produites à plusieurs reprises, c'était une première dans



la commune (et quelle première!!!) pour la troupe des Confipotes qui a connu un très vif succès.



Les organisateurs avaient également laissé le soin au talentueux Jacques Biennu d'animer comme il sait très

bien le faire, l'après midi du dimanche pour les enfants.

Le public venu nombreux a pu apprécier la grande qualité, le talent et la forte implication de ces artistes dans leur volonté de faire non seulement rire, mais également de faire prendre conscience, par l'humour et la dérision, du caractère de la nature humaine ou des difficultés du monde qui nous entoure.

Une nouvelle fois, le pari de programmer quatre pièces de théâtre ainsi qu'un spectacle théâtral pour les enfants a été relevé et réussi pour les organisateurs de cette manifestation, satisfaits de voir la salle pleine au moment des trois coups et autant de spectateurs ravis d'avoir passé un si agréable moment.



La 14^{ème} édition des Automnales aura lieu du 19 au 21 octobre 2018

BOOGIE WOOGIE 2017



Dans le cadre du 19^{ème} festival international de Boogie Woogie de Laroquebrou, un concert a eu lieu dimanche 13 août dans le jardin de la mairie.

A cette occasion, et dans une ambiance vacancière Jazz et Boogie Woogie, un pique nique champêtre a été organisé par la municipalité.

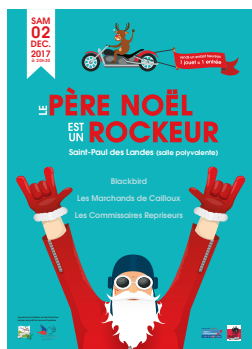
Le groupe Blue Band a particulièrement bien animé cette journée durant laquelle de très nombreux touristes et amateurs se sont réunis dans le bourg du village pour apprécier



le talent de ce groupe de musiciens, et pour profiter l'instant d'un moment de vacances, en musique et en gastronomie, de la qualité de notre cadre de vie quotidien.



LE PERE NOEL TOUJOURS TRÈS ROCKEUR



Crédit Photos : Ludovic Laporte

Le père Noël toujours sur scène !!

Le samedi 2 décembre 2017, et pour la quatrième année consécutive, la municipalité de SAINT PAUL DES LANDES a organisé sa grande soirée solidaire «Le père Noël est un rockeur» au profit du Secours Populaire.

Dès 20h 30 à la salle polyvalente, les groupes aurillacois «Blackbird», «Les Marchands de cailloux» et «Les Commissaires Repriseurs» se sont produits

gratuitement pendant plus de trois heures dans un nouveau grand et bel élan de générosité.



Ils étaient accompagnés dans leur action, comme les années passées par les techniciens de Love Mi tendeur.

Le principe de cette nouvelle soirée exceptionnelle était simple : Une entrée = Un jouet = un enfant heureux

Plus de 200 jouets et tous les bénéfices de cette soirée ont été intégralement reversés au Secours Populaire.

Une nouvelle initiative particulièrement marquante pour les élus saint-paulois qui continuent à penser, comme le veut la devise de cette association caritative, que « tout ce qui est humain est nôtre !!!! »



SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Depuis 2009, la commune dispose de son propre site internet qui permet de donner une information régulière sur la vie communale, au fil des jours et des années.

Avec le bulletin municipal il est le vecteur de communication principal au sujet de la politique et des orientations décidées et mises en oeuvre par le conseil municipal pour l'ensemble des domaines de compétences en matière sociale, de travaux, de développement économique, d'environnement ou de développement culturel.

Le site communal, qui fonctionne grâce au soutien technique des services informatiques de la CABA, comporte notamment l'agenda des manifestations programmées, les principaux documents administratifs, les menus de la cantine, les comptes rendus des principales manifestations, l'actualité des associations ...

L'équipe municipale en charge de la communication demeure à votre disposition pour toute suggestion ou proposition visant à enrichir le contenu de ce site.



LE POLE SENIORS ET L'ACTUALITE DE LA MEDIATHEQUE SUR FACEBOOK



De nos jours, la communication sur les réseaux sociaux est de plus en plus présente ... la commune se devait d'utiliser ce vecteur pour informer plus et mieux.

Désormais et s'agissant de l'actualité du pôle seniors et de celle de la médiathèque La Grange, deux pages spéciales ont été créées sur Facebook.

Abonnez vous à ces pages, et recevez ainsi directement, sur votre Smartphone, votre tablette ou votre ordinateur l'actualité de ces services, gérés et organisés à la mairie par Nathalie Vidals.

Si par ailleurs vous souhaitez recevoir par mail les informations municipales, merci de bien vouloir communiquer votre adresse courriel à l'adresse suivante :
mairie-st-paul-des-landes@wanadoo.fr



LES BÉNÉVOLES A L'HONNEUR

Dominique PICARROUGNE a reçu le 22 septembre 2017 des mains de Mme le Préfet du CANTAL la médaille de Bronze de la jeunesse, des sports, et de l'engagement associatif.

Une distinction honorifique qui récompense son long et fort investissement pour la promotion et le développement du rugby, notamment féminin, au sein du Rugby Club des Landes, mais également au niveau départemental et régional.

L'équipe municipale lui adresse ses plus sincères félicitations pour sa grande implication dans le monde associatif communal.



EXPOSITIONS 2017

Inaugurée en 2007, la médiathèque La GRANGE accueille depuis maintenant dix années de très nombreuses expositions.

D'accrochages en décrochages, de vernissages en articles de presse, elle s'est imposée comme le lieu idéal pour promouvoir les artistes, leur passion, leur créativité et leur manière de penser le monde dans lequel nous vivons.

Quel que soit leur talent, les artistes qui ont poussé les portes de la médiathèque y ont toujours trouvé les conditions idéales pour partager leurs œuvres.

La raison de cet espace culturel est de mettre en lumière le talent, tous les talents et de promouvoir toujours plus le sens artistique et la créativité de proximité.

Cet espace est aussi le vôtre..... Si vous aussi vous avez le souhait de faire partager votre passion, n'hésitez pas à prendre contact avec la responsable de la médiathèque ou les élus en charge des affaires culturelles.

KARINE DURAND - 6 AVRIL AU 5 MAI 2017

Professeur d'arts plastiques à Aurillac, la jussacoise Karine DURAND est une artiste aux multiples facettes, reconnue pour ses gravures, ses peintures, mais aussi ses sculptures.

Elle est venue longtemps cuire ses sculptures en terre à la briqueterie de Prentegarde, mais c'est chez elle dans un atelier spécialement aménagé qu'elle a désormais installé le four qui lui permet d'émailler ses œuvres et de travailler ainsi sur les

couleurs.

Ses créations en terre brute ou émaillée se composent de bustes humains, d'animaux et même de créatures chimériques tirées de son imagination florissante qui nécessitent le plus souvent un travail d'assemblage, avec du bois flotté et du fil de fer.



ASSOCIATION RÉ-CRÉATION – 29 MAI AU 3 JUILLET

L'association saint pauloise Ré-Création anime la vie culturelle de la commune de SAINT PAUL DES LANDES depuis de nombreuses années.

La fréquentation de ses ateliers est en constante hausse et l'association répond ainsi à une demande croissante des habitants de la commune et du canton en matière de loisirs créatifs, d'activités manuelles et esthétiques.

Durant cette exposition, les quatre ateliers respectivement animés par Serge JACQUEMART, Jean Claude SIREYSOL, Guylaine SANNIER-LAIR et Alexandra BENONIE ont mis à l'honneur leurs plus belles réalisations conçues au cours des derniers mois.



DOMINIC DERNIS – CARNET DE VOYAGE 12 JUILLET AU 2 SEPTEMBRE

Les aquarelles et dessins de Dominic DERNIS retracent son cheminement personnel et intime sur les chemins de Saint Jacques de Compostelle, qu'il a parcouru à de nombreuses reprises ces dernières années.

De chacun d'eux, il en a ramené de superbes aquarelles, qu'il a pris le temps de peindre tout au long du chemin, du Puy à Conques ou de Moissac à Saint Jean Pied de Port...

L'ouvrage d'aquarelles « Grandir à Compostelle- Los Dibujos » reprend les plus belles d'entre elles.

Il en a également ramené deux ouvrages (Grandir à Compostelle - Je marche, ils ont marché) ainsi qu'un peu plus de sagesse et de connaissance de lui même et de ses aînés.



NOS ENFANTS ONT DU TALENT - 4 SEPTEMBRE AU 23 SEPTEMBRE

Pour la seconde année consécutive, les travaux réalisés au cours de l'année scolaire 2016 2017 par les enfants de l'école de SAINT PAUL DES LANDES au cours des ateliers «Dessin» et «Peinture en musique» ont été exposés à la médiathèque.

Ces ateliers, mis en place par la municipalité dans le cadre des

Temps d'Accueil Périscolaire et animés par Arlette CHIVA se sont adressés aux enfants MS GS CP CE1 et CE2, et ont connu un franc succès.

Félicitations à tous!



JP RICKELIN ET YVES RHUMEL - 9 SEPTEMBRE AU 14 NOVEMBRE

Yves Rhumel et Jean Paul Rickelin, sont deux amoureux de la nature, membres du Cantal photo Club, et spécialisés depuis plusieurs années dans la photographie animale.

Leur terrain de jeu s'étend sur tout le département du Cantal, des monts les plus élevés jusqu'aux plans d'eau les plus calmes et ils y photographient, souvent après de longues périodes à l'affût, chamois, mouflons, marmottes, lièvres, mais aussi cigognes, grues, mésanges, chardonnerets ou verdiers.

Mais leur démarche est double: ce sont en effet des passionnés de photographie, et leurs clichés témoignent de leur parfaite maîtrise de l'art photographique, mais également et surtout de farouches défenseurs de la nature dont ils montrent et aiment montrer ce qu'elle a de plus beau dans une démarche respectueuse, protectrice mais également éducative.



MÉDIATHÈQUE LA GRANGE

Centre culturel, la médiathèque La Grange est un lieu pour s'évader, écouter, lire, jouer, partager, apprendre et se divertir.

Inaugurée le 09 juin 2007, La Grange accueille les lecteurs dans des locaux spacieux et chaleureux. Ouverte à tous, la médiathèque a pour vocation de mettre à disposition des habitants toute une offre culturelle et ludique.



Des rencontres et animations sont au programme tout au long de l'année : soirée jeu, quizz, conférence, musique...

Pour emprunter des documents chez soi, il suffit de s'inscrire, lors de sa première visite de présenter un justificatif d'identité et de domicile de moins de trois mois.

Des centaines de livres, de cd, dvd, jeux vous attendent.

A savourer sur place ou à emporter pour un week end, une semaine, un mois c'est vous qui choisissez !

La carte est gratuite pour tous les Saint Paulois, habitants et contribuables de la CABA.

La même carte permet d'emprunter des documents à Aurillac, Naucelles, Jussac et Arpajon sur Cère.



Le fonds de la médiathèque départementale, vous permet de réserver un document qui ne se trouve pas à Saint Paul des Landes, grâce à une navette mensuelle.

HORAIRES :

Mardi : de 15 h à 18 h

Mercredi : de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Jeudi : de 15 h à 18 h

Vendredi : de 15 h à 18 h (soirée jeux jusqu'à 21h le deuxième vendredi de chaque mois)

Samedi : de 10 h à 12 h

Renseignements au 04.71.46.34.28

La médiathèque La Grange dispose désormais de sa page Facebook. Alors abonnez vous à celle-ci, vous recevrez ainsi directement sur votre smartphone ou votre ordinateur les actualités et le programme des animations.

LA CONFÉRENCIÈRE CHANTAL CHAUVET EXPLIQUE LE MOYEN ORIENT

Professeur d'Histoire au Lycée Pompidou d'Aurillac, Chantal CHAUVET est passionnée par le Moyen Orient. Présentée comme le berceau des civilisations, cette région du globe fait très souvent la une de l'actualité pour des raisons géopolitiques, économiques et religieuses.

Durant cette conférence qui s'est tenue le 15 février 2017 à la médiathèque, Chantal CHAUVET est revenue, devant plus de quarante personnes captivées, sur l'histoire du Moyen Orient, afin de tenter de mieux faire comprendre les faits, les conflits, les événements et les enjeux actuels.



FESTIVAL DE BD LOST ON THE LOT



Lost on the Lot ou une exposition sur un magnifique ouvrage publié aux éditions Ouie-Dire présentant la nature lotoise et la nature humaine. En balade sur la rivière Lot, les auteurs et dessinateurs Marc Pichelin et Guillaume Guerse ont rendu un hommage simple et sensible pour les gens vivant au bord de cette rivière.



LECTURE MUSICALE 8 MARS 2017



Pour sa treizième édition, le Festival départemental itinérant de lectures musicales « Par Monts et par Mots », proposée par la Direction de l'action culturelle du Conseil départemental du CANTAL en lien avec le réseau des médiathèques cantaliennes a fait escale à la médiathèque LA GRANGE à SAINT PAUL DES LANDES, mercredi 8 mars 2017.

Dans le cadre de cette manifestation,



ouverte gratuitement au public, Michel Genniaux, accompagné du musicien Baptiste Genniaux a mis à l'honneur durant cette soirée les Nouvelles de Guy de Maupassant.

Les grands moments de la vie, les parties de campagne, les histoires militaires, les parties de chasse, Paris, les voyages, le fantastique, les grandes célébrations et bien entendu les histoires d'amour..... le public a pu découvrir quelques unes des plus belles facettes de l'œuvre de Maupassant.

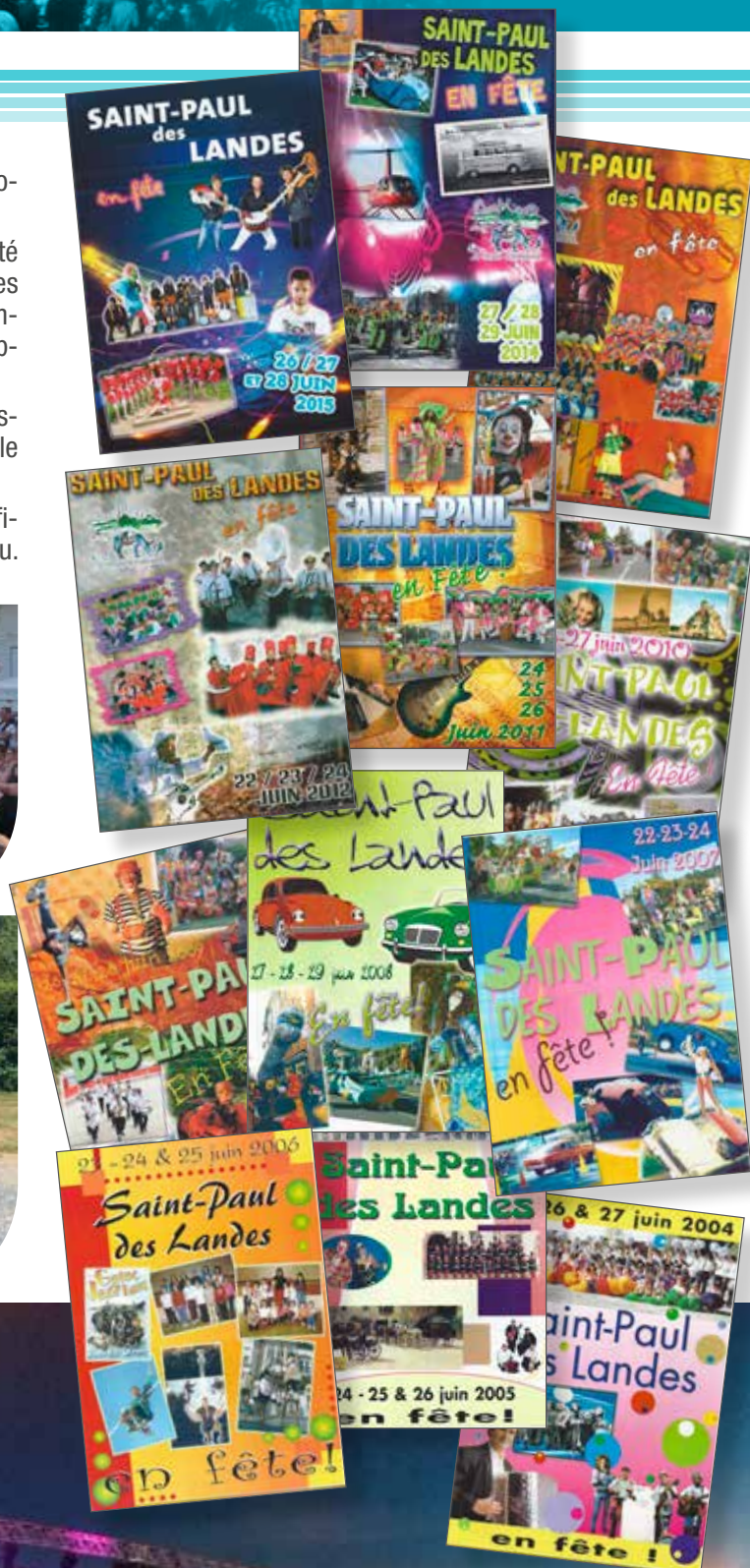
COMITÉ DES FÊTES

Cette année 2017 a été une année toute particulière pour le comité des fêtes de Saint Paul des Landes.

C'était l'année des 50 ans du comité des fêtes et la fête a été d'une grande réussite au vu de toutes les mises en sécurité des sites demandées par la préfecture. Nous avons eu une programmation riche tout au long du week-end et des changements appréciés comme le feu d'artifice le samedi soir.

Après une assemblée générale exceptionnelle riche en rebondissements, 4 membres du bureau ont démissionné et l'ensemble des membres actifs sont partis.

La suite à envisager par les 2 membres du bureau a été très difficile à organiser. In extremis, ils ont pu réunir un nouveau bureau.



COMITÉ DES FÊTES

Nous sommes donc très fiers de vous dire que le comité des fêtes va organiser pour l'année 2018, deux manifestations à noter d'ores et déjà dans vos agendas : Un thé dansant et la fête !! Nous attendons toutes les bonnes volontés qui viendront nous rejoindre et nous aider à organiser ces manifestations à venir. Nous espérons également que certaines dates s'ajouteront petit à petit. Merci d'avance à tous ceux qui ont aidé et vont aider à la reconstitution du nouveau bureau et les membres actifs pour avoir évité une mise en sommeil de l'association.

Stéphane DRACON



Président : Stéphane DRACON
Vice-président : Maxime TABEL
Secrétaire : Magali DRACON
Secrétaire adjoint : Raphaël ESCALLE
Trésorière : Isabelle TABEL
Trésorière adjointe : Josiane CASTEL

DATES A RETENIR

4 mars 2018 : thé dansant
23 et 24 juin 2018 : fête patronale

REMISE DES RECOMPENSES

Le président du comité des fêtes Adrien BARRIE et le maire Jean Pierre DABERNAT lors de la remise des diplômes du comité des fêtes à toutes les personnes s'étant investies plus de 15 ans pour cette association saint-pauloise créée le 27 juin 1967 par Pierre CAPEL.



Ci-contre : Nicole et Gilles VERGNE, Josette SELS, Isabelle TABEL, Daniel BARDY, Jacky COUSTAROUX, Annie TABEL et Danielle DA SILVA. (Absents sur la photo Mireille FRAYSSE, Christine BERTIN et Jean-Pierre ISSIOT).

ASSOCIATIONS

ASSOCIATION AGRÉÉE DE PÊCHE ET DE PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES DE LAROQUEBROU



En ce début d'année 2018, nous tenons à vous présenter nos Meilleurs Vœux pour l'année à venir. Nous vous proposons le bilan de nos actions en 2017.

Aujourd'hui, le monde de la pêche évolue et nous devons en tenir compte dans nos actions. De plus en plus de pêcheurs relâchent leurs prises ou n'en conservent que peu d'où l'apparition des nouveaux parcours no-kill.

L'année écoulée a été assez aléatoire pour le pêcheur de truites en raison d'une pluviométrie faible qui commença par une sécheresse en mars et avril puis un été plutôt frais et faiblement pluvieux rendant la pêche parfois compliquée. La Cère en aval du barrage de Nèpes où le débit réservé de 2200 l/s est favorable à notre truite qui adore l'eau fraîche fait exception.



La mise en place des parcours no-kill s'est plutôt bien déroulée et nous espérons que dès 2018, les premiers résultats positifs apparaîtront.



Nous avons fait la deuxième tranche de restauration du ruisseau de Branagues.

Sur le lac de Saint-Etienne-Cantalès, la pêche en float-tube de même que la pêche de la carpe sont en pleine explosion !



Ce plan d'eau atteint une renommée européenne pour la pêche de la carpe. Des pêcheurs étrangers viennent parfois par avion pour y pêcher !

Nous demandons à tous les pratiquants de faire un effort de cohabitation. La perche y pullule pour le plus grand plaisir des enfants qui adorent la pêcher.



Côté animation, nous avons participé à plusieurs événements locaux et notamment lors des floralies des Landes où le public a pu essayer le simulateur de pêche. Sur l'année, nous avons réalisé environ une vingtaine d'actions de terrains.

Notre nouveau compte FaceBook ainsi que notre site « aappma-laroquebrou.fr » fonctionnent bien.

Projet 2018 : Notre principal chantier sera la troisième tranche de restauration des frayères à truites sur Laroquebrou.

Un grand Merci à tous les bénévoles qui œuvrent tout au long de l'année ainsi qu'à la fédération de pêche qui s'implique chaque jour pour la défense et la connaissance de nos cours d'eau.

Nous remercions la Mairie de St Paul des Landes pour son soutien au fonctionnement de notre association.

Si l'envie vous prend de nous rejoindre appelez moi au **06 85 44 96 08**

Le président de l'AAPPMA de Laroquebrou

ACCA SAINT PAUL DES LANDES

Comme les années précédentes il est trop tôt pour faire un point précis sur la saison écoulée. S'agissant du gibier, on peut toutefois déjà dire que la migration du pigeon, de la grive et de la bécassine est très faible. Quant au lièvre, il reste bien présent sur notre territoire de chasse, tout comme le chevreuil. La population de sangliers est pour sa part en très forte augmentation ce qui occasionne beaucoup de dégâts dans les champs de maïs ainsi que sur les prairies. Il en est pour preuve l'évolution croissante du nombre de déclarations de dégâts au fil des années.

En ce qui concerne les manifestations, l'ACCA se réjouit d'avoir réuni un très grand nombre de convives lors de son traditionnel repas « Cochon, à la broche » du 8 juillet, et remercie toutes les personnes présentes ce soir là.

MANIFESTATIONS 2018

- 20 et 21 janvier : Concours de meutes sur lièvre « Le Bouquin du Meyrou »
- 17 et 18 mars : Concours de meutes sur lièvre « Le Gaston Phoebus »
- 7 juillet : cochon à la broche

L'ACCA remercie M. le Maire ainsi que les élus pour la mise en place des structures nécessaires lors de ses manifestations.

Un lâcher de 7 couples de lièvres reproducteurs a été effectué le 22 décembre 2017.



L'ACCA est heureuse de vous annoncer la naissance, le 17 octobre 2017, de Jade au foyer de Laure et Patrick Mazic.

LA COMPOSITION DU BUREAU :

CAQUOT Jean Louis : Président
VEYSSIERE Gérard : Vice Président
CHEYVIALLE Olivier : Trésorier
DUTHUEL Thibault : Secrétaire
BRAY Kevin : Membre
LAFEUILLE Jacques : Membre
HIGANO Vincent : Membre
VEYRINES Géraud : Membre
MAZIC Patrick : Membre

AMICALE DES PARENTS D'ELEVES

Cette année de nombreux membres actifs nous ont rejoint à notre grande satisfaction. L'école compte pas moins de 115 familles et donc il est important que les parents se sentent concernés par la vie de l'école car nous avons financé des sorties et des activités à hauteur de 7000€ pour l'année scolaire 2016-2017.

Nos actions pour financer les sorties des enfants sont très importantes et rencontrent un vif succès chaque année.

Nous offrons un goûter et un spectacle de Noël chaque année depuis 5 ans pour le plus grand plaisir des petits et des grands. Et le père Noël est chaque année au rendez-vous avec sa visite en classe pour distribuer les cadeaux.

Nous retrouverons le 10 février 2018 notre traditionnel quine qui suscite un grand engouement. La braderie d'automne a eu lieu le 26 novembre 2017 et nous avons organisé en même temps la bourse aux jouets, cette journée a été très réussie.

La fête de l'école aura pour thème cette année «Le bal Traditionnel» qui est un projet de toute une année pour les enfants avec des intervenants qui vont les faire danser et chanter.

Nous avons proposé aux parents une vente d'un livre de recettes et encore une fois nous avons pu compter sur un grand soutien de la part des familles.

Nous tenions donc à les remercier.



Lors de la rentrée scolaire 2017, l'APE a renouvelé son bureau mais garde une majeure partie de la même équipe.

Présidente : Magali DRACON
Vice-présidente : Audrey BOUSQUET
Secrétaire : Aurélie FLOTTE
Secrétaire adjoint : Magali SOUBRIER
Trésorière : Aurélie SALESSE
Trésorière adjointe : Sophie PICARD.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES



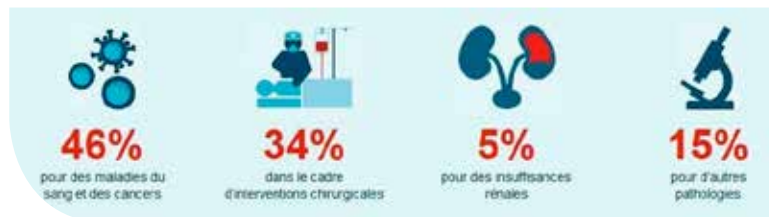
Partagez votre pouvoir, donnez votre sang ; une mobilisation quotidienne est essentielle !

Nous vous rappelons que les Dons doivent être réguliers et constants car la durée de vie des produits sanguins est limitée : les plaquettes 5 jours, les globules rouges 42 jours, le plasma congelé 1 an.

Les Français ont démontré leur générosité, lors de l'appel au don urgent lancé cet été par l'EFS. Une nouvelle période difficile s'annonce à l'approche de l'hiver et des vacances scolaires. Les Donneurs sont moins disponibles (maladies saisonnières, voyages) la mobilisation de tous permettra de maintenir un niveau de réserve en produits sanguins suffisant.

Chaque jour en France 10 000 dons (1400 sur la région Auvergne-Rhône-Alpes) sont nécessaires pour répondre aux besoins des malades. La collecte des Dons de Sang est un défi permanent : 90% de la population se dit prêt à donner son sang et pourtant 4% seulement réalisent ce geste bénévole, généreux et indispensable au bon fonctionnement de notre système de santé. Notre département est des plus généreux avec 8% de Donneurs et vient en soutien de régions déficitaires.

Grâce à vous, nous continuons à assurer notre autosuffisance :



114 personnes sont transfusées chaque heure en France en moyenne. Un don dure environ 45mn, attente, entretien médical et prélèvement. Nos bénévoles vous accueillent pour une collation conviviale ; **prenez le temps de sauver des vies, les malades vous disent MERCI.**

Sur le plan local à St Paul avec 2 collectes, nous avons reçu 60 Donneurs. Au vu de la forte augmentation de la population de notre commune, nous pourrions espérer bien mieux. Nous comptons sur vous pour une forte progression en 2018.

Agenda des collectes 2018 à Saint Paul des Landes les lundis 23 avril et 1^{er} octobre.

Notre AG jeudi 15 mars 2018 à Ytrac 18h30 nous vous invitons à y venir nombreux.

Les Bénévoles

COMITÉ FNACA SAINT PAUL DES LANDES, SANSAC ET YTRAC

L'année 2017 nous a donné beaucoup de satisfactions, mais elle nous a donné également des peines avec les décès de nos amis Jean LACAMBRE (président) ainsi que de MM. Jean-Pierre BLADOU et Guy CHERIOUX.

Comme d'habitude l'année a commencé par la galette des rois le 10 janvier au foyer d'Ytrac où bon nombres d'amis avaient répondu présent pour fêter cet événement en toute convivialité.

L'assemblée générale s'est déroulée à Ytrac le 17 février ; ce fut un moment propice pour vérifier les comptes et commenter nos activités de l'année écoulée, sans oublier les projets des réjouissances proposées par le bureau pour 2018. Cette réunion s'est terminée par l'immuable « tête de veau ».

Dimanche 23 avril, la banquet annuel a été l'occasion de se réunir, et d'échanger sur les petites misères de chacun.

Le mardi 20 juin nous étions 44 à participer à la sortie annuelle à Pareloup, dans une très bonne ambiance malgré la chaleur.

Les cérémonies des 19 mars, 8 mai et 11 novembre, sont des moments privilégiés qui nous permettent d'honorer nos disparus tombés au combat. Nous avons été agréablement surpris par la présence de plus en plus nombreuse d'enfants accompagnés de leurs parents. Nous remercions vivement tous les enseignants qui encouragent cette démarche.

Chers amis, avec énergie et détermination, continuons à faire vivre notre association qui nous est chère.

Bonne santé à tous.
Le bureau du Comité





L'union sportive Cère et Landes compte 148 licenciés pour la saison 2017-2018 répartis de la manière suivante

- Deux équipes **seniors** évoluant en Promotion d'excellence et 1^{ère} Division avec un effectif de 38 joueurs. Elles sont aussi engagées en coupe de France, du Cantal, et coupe Combourieu pour l'équipe 1 et en Coupe Barres pour l'équipe 2. Les entraîneurs sont Julien DELFAU et Nicolas MAFFRE,



- Une équipe de **vétérans**, encadrée par Bruno BATISSE, qui débutera le championnat en mai 2018.
- Une équipe de **futsal** encadrée par Vincent MAS et qui évolue pendant la trêve hivernale.

- UNE ÉCOLE DE FOOT QUI COMPTE 80 LICENCIÉS :

- Foot animation de 6 à 11 ans qui se compose de U6/U7 ; U8/U9 ; U10/U11. La Responsable est Florence BRASSEUR
- Foot Jeunes de 12 à 18 ans qui se compose de U12/U13 ; U14/U15 ; U16/U18, qui sont engagés en championnat de district. L'entraîneur est Jean Pierre DELFAU

Les responsables sont Christophe ESTAMPE et Christian GUILLAUME

L'USCL compte en ses rangs également deux arbitres officiels : Robert VIALARD et Cyril MARQUES.

Les présidents remercient vivement les municipalités de Saint Paul des Landes, de Laroquebrou et de Lacapelle Viescamp pour leur aide financière, matérielle et la mise à disposition des stades. Ils remercient également les conseillers départementaux pour leurs soutiens, ainsi que les sponsors pour leur implication que ce soit par des équipements ou des insertions publicitaires, Ils remercient enfin les dirigeants, parents, joueurs, et joueuses pour leur implication au sein du club.

Le calendrier 2017-2018 sera distribué à partir de fin novembre 2017. Merci d'avance pour l'accueil qui sera réservé aux dirigeants, joueurs et joueuses du club lors de leur passage.

Bonne année 2018 à toutes et à tous,
Alain PEYROU



- Une équipe **féminine senior** évoluant en championnat à 8, avec un effectif de 16 joueuses ; elle est engagée en championnat de district et en coupe du Cantal. Les entraîneurs sont Stéphane DRACON et Vanessa MURATET



ASSOCIATIONS

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE



La vie sportive de la commune de Saint Paul des Landes est ponctuée de septembre à juin par les animations proposées par l'Association de Gymnastique Volontaire de Saint Paul des Landes. Des cours très variés sont dispensés deux fois par semaine tant pour le public des seniors que pour les adultes. Ainsi ce n'est pas moins de 5 cours qui ont lieu dans la salle des Fêtes de la commune. Les animateurs – tous diplômés - apportent leur compétence et leur dynamisme aux adhérents. Ils sont à l'écoute de chacun d'entre eux, et les conseillent pour que chacun progresse à son rythme et selon ses capacités.

L'association compte environ 90 adhérents regroupant les adolescentes, adultes, seniors, hommes et femmes. Ce nombre important de licenciés démontre l'intérêt que suscite l'association au sein de la commune. Toute personne désireuse de pratiquer une activité sportive peut rejoindre les groupes, aux heures habituelles des cours. Avant de s'engager, il sera possible de faire une séance d'essai gratuit.



COMPOSITION DU BUREAU :

Présidente Agnès CLAVEYROLLES
Vice Présidente : Patricia SARNEL
Vice Présidente seniors : Jacqueline ROQUETANIERE
Trésorière : Claude VIDALINC
Trésorière Adjointe : Christiane VERMANDE
Secrétaire : Stéphanie GASTAL

HORAIRES :

Gym pour les adultes
mardi de 19h45 à 20h45 : step
de 20h45 à 21h45 : gym
Jeudi de 20h00 à 21h00 : gym

Gym pour les seniors :
mercredi de 9h à 10h
Vendredi de 9h à 10h

RE'CREATIONS

Depuis 2005, l'association Ré Créations ne cesse d'évoluer. Elle a commencé avec la peinture comme seule activité artistique et petit à petit se sont greffés 3 autres ateliers créatifs. Nous comptons en 2017 une soixantaine d'adhérents pour les cours de vannerie, cartonnage, couture et peinture. Les différents adhérents ne sont pas seulement St Paulois mais viennent aussi de plusieurs communes alentour tels que Nieudan, Lacapelle Viescamp, St Santin Cantalès.... Ces activités se déroulent tous les jours de la semaine dans un local accessible à tous, situé au 2^{ème} étage de la mairie.

L'association Ré Créations a organisé comme chaque année le marché de Noël les 16 et 17 décembre 2017. Ces différentes activités sont ouvertes à tous et de nouveaux adhérents seraient les bienvenus. Les cours se déroulent dans une ambiance chaleureuse et conviviale. Venez nombreux en 2018, nous vous attendons!



HORAIRES:

- Peinture Lundi de 20h30 à 22h30 et mercredi de 18h à 20h animé par Serge Jacquemart
- Cartonnage mardi de 19h à 21h animé par Guylaine Sannier-Lair
- Vannerie jeudi de 18h à 20h animé par Jean-Claude Sireysol
- Couture vendredi de 19h à 21h Activité pratiquée en entraide entre adhérents depuis cette année.



Le Rugby Club des Landes saison 2017-2018 : fidèle aux valeurs du rugby des villages.

Après les résultats exceptionnels de la saison 2015-2016 avec un titre de Champion du Limousin 1ère série pour les seniors et le plateau final du championnat de France pour les cadettes, les équipes du RCL ont connu une année plus classique. Les seniors ont bien figuré pour leur 1^{ère} saison dans le championnat du Limousin Promotion d'Honneur et les cadettes se sont bien accrochées avec un effectif largement renouvelé. Le Rugby Club des Landes attaque sa campagne 2017-2018 avec sérénité dans ses différentes catégories d'âge :

- les seniors avec un nouveau staff d'entraîneurs qui redémarrent un nouveau cycle pour continuer à faire bonne figure dans un championnat du Limousin Promotion d'Honneur particulièrement relevé.



- L'Ecole de Rugby qui fonctionne cette année en entente avec nos voisins de St Mamet.



- Les cadettes à 7, les Amazones, qui ont une nouvelle fois renouvelé leur effectif mais qui continuent à porter haut l'image d'un rugby féminin en plein essor.

Ces belles aventures sportives rayonnent sur toute la région de Saint-Paul et le pays du Cantalès, car, avec plus de 120 licenciés, le Rugby Club des Landes a une vocation fédératrice qui va bien au-delà des limites de notre commune pour accueillir les jeunes amateurs de rugby venus de tout l'Ouest du département.



Le principal objectif de notre association reste en effet de continuer à mobiliser toute l'énergie humaine et les moyens matériels nécessaires pour accueillir au mieux tous les jeunes des environs qui souhaitent découvrir les plaisirs de ce sport et partager son sens du collectif.

Même si les difficultés économiques des collectivités, des entreprises et des familles nous obligent à fonctionner avec des budgets raisonnables... les bénévoles du RCL ne manquent pas d'énergie. Pour eux, rien ne vaut plus cher que le sourire d'un gamin qui vient de marquer un essai, les cris de joie des goûters du samedi, ou les joies d'une victoire partagée avec ses copains dont on gardera des images pour toute une vie...

Le RCL tient également à remercier tous les partenaires du club qui le soutiennent fidèlement dans un contexte difficile et à souligner les efforts de la commune auprès de ses différentes associations avec une mention particulière pour l'excellent travail d'entretien des terrains, des abords et des lieux de vie du club réalisés par les services municipaux.

Alors si vous ou vos enfants veulent mieux connaître le Rugby Club des Landes, n'hésitez pas à nous solliciter :

Le Président du RCL : Jean-Luc DONEYS (04.71.46.40.25) .

Le responsable de l'Ecole de Rugby : Jean-Michel CHABBERT (04.71.43.13.51) .

La Responsable des « Amazones » (féminines cadettes) : Dominique PICARROUGNE (04.71.46.05.67).

MANIFESTATIONS 2018

Programme des animations de la commune de SAINT PAUL DES LANDES pour l'année 2018

Ce programme est donné à titre indicatif et est susceptible de modifications, soit par la municipalité, soit par les associations organisatrices d'événements.

| DATES | EVÈNEMENT |
|------------------------------|---|
| 13 janvier 2018 | Voeux à la population |
| 20 janvier 2018 | Nuit de la lecture à la médiathèque |
| 20-21 janvier 2018 | Concours de meutes sur lièvre « Le Bouquin du Meyrou » |
| 02 février 2018 | Quine du RCL |
| 10 février 2018 | Quine de l'École organisé par l'APE |
| 11 février 2018 | Repas des aînés |
| 24 février 2018 | Repas de l'école de foot de l'USCL |
| 11 mars 2018 | Thé dansant organisé par le Comité des Fêtes |
| 13 mars 2018 | Rencontres autour de la couture avec Alexandra BENONIE |
| 17 mars 2018 | Festival de lecture musicale «Par Monts et par Mots» |
| 17-18 mars 2018 | Concours de meutes sur lièvre « Le Gaston Phoebus » |
| 24 mars 2018 | Grand carnaval suivi d'une soirée dansante organisée par l'APE |
| 31 mars 2018 | Soirée dansante organisée par l'école de rugby du RCL |
| 23 avril 2018 | Don du sang |
| 13 mai 2018 | 9 ^{ème} édition des Florales des Landes |
| 26 mai 2018 | Conférence «Saint Paul hier et aujourd'hui» par J. GALLERY |
| 16 juin 2018 | Conférence «Résistance à Saint Paul des Landes et dans la région» par E. RISPAL |
| 23-24 juin 2018 | Grande fête patronale |
| 29 juin 2018 | Fête de l'École |
| 07 juillet 2018 | Cochon à la broche organisé par l'ACCA |
| 1 ^{er} octobre 2018 | Don du sang |
| 19-20-21 octobre 2018 | 14 ^{ème} édition du Festival de Théâtre amateur « Les Automnales » |
| 15-16 décembre 2018 | Marché de Noël organisé par Ré-Créations |

